

arsenal

CIBLE

Des révoltes qui marquent notre société depuis cinq ans constituent manifestement l'indice d'une crise profonde. Peuvent-elles apporter une quelconque solution ou sont-elles appelées à connaître que des explosions de colère sans lendemain ?

THEME

Défense nationale une expression qui a fait carrière, une réalité contestée tant dans sa forme que dans son principe. Pourtant de l'analyse de la situation internationale, des bouleversements entraînés par la guerre moderne, de la place de la France dans le monde surgit une idée-force, *l'obligation de défense*. De même est-il indispensable de décrire, sans passion, la conception actuelle de *défense nationale*, c'est-à-dire la défense en action. Enfin, l'examen de l'actuel *Service national* peut amener à prendre position sur la contestation dont il a été récemment l'objet.

IDÉES

« *Les biologistes devant la faillite du réductionnisme* » par un jeune philosophe qui dresse avec objectivité le constat d'un échec lourd de conséquences.

TENDANCE

Jacques Maritain : l'analyse de l'œuvre du grand philosophe catholique récemment disparu.

ENTRETIEN

Le général Baudoin, secrétaire-général de la « Commission Armées-jeunesse », parle du rôle et de la condition de l'officier dans l'armée d'aujourd'hui.

LIBRES-PROPOS

Par un spécialiste de la lutte pour la protection de la nature, une étude sur les « nuisances et la pollution » et les moyens d'y faire obstacle.

revue mensuelle

n°7 juin

le numéro 8fr



chaque jour lisez COMBAT

Vous trouverez des rubriques spéciales :

Beaux-arts le Lundi

Tourisme le Mardi

Lettres 4 pages le Mercredi

Mode le Samedi

**quotidien
libre d'information**

arsenal

Une revue comme les autres, ou différente des autres ? Nous nous en voudrions de trancher sur ce point, laissant ce soin à ceux qui nous lisent.

Du moins pouvons-nous dire ce que nous sommes et ce que nous voulons. Ce que nous sommes ? Sans doute des aventuriers qui refusent d'être de simples marchands de papier. Certainement des hommes libres, puisqu'ils ne dépendent d'aucune puissance financière ou idéologique.

D'aucuns diront des rêveurs. Nous en ferions alors de bien étranges, soucieux que nous sommes d'agir sur notre temps.

Mais l'action n'est qu'un mirage lorsqu'elle s'applique à une réalité que l'on connaît mal. Dans une société où tout paraît vaciller, dans un monde qui semble tourner plus vite, il est bon d'accorder un peu de son temps à la réflexion, sous peine de se laisser emporter par le torrent de la vie, sans plus jamais être en mesure de démêler l'éphémère du durable, l'apparence du réel, la vérité de l'erreur.

Discerner les tendances, analyser les idées en s'efforçant de retenir les plus fécondes, donner la parole à ceux qui pensent et qui agissent, mais aussi prendre parti sans complaisance, refuser les idées fausses sans souci de la mode, affirmer ce que l'on croit et dire ce que l'on veut, tel est l'essentiel de notre projet.

La cité, dans toute sa complexité, sera notre domaine. Et le bien commun notre ambition. Le champ est vaste et notre projet peut paraître démesuré. Mais l'enjeu est tel, et l'indifférence si grande, qu'il n'est que temps de s'en préoccuper.

SOMMAIRE

Arsenal n° 7 Juin 1973

CIBLE

d'une révolte à l'autre par
B. Renouvin 6

THEME

La défense nationale
1ère partie
L'obligation de défense par
Christian L'huyseux 10

2ème
La défense en action par
Philippe d'Aymeries 17

3ème partie
Le service national par
Jacques Losse 25

IDÉES

Les biologistes devant la faillite du
réductionnisme
Par Francis Jubert 32

TENDANCE

Jacques Maritain par
Gérard Leclerc 36

ENTRETIEN

La place de l'officier dans l'armée
entretien avec le G. Baudoin 44

LIBRE-PROPOS

Nuisances et pollution par
Claude Gailledreau 48

NOTES 54

ARSENAL

Bulletin d'abonnement 58
Diffusion 59

arsenal

ARSENAL n° 1 décembre 1972

Cible

La fin de l'après-mai par Bertrand Renouvin

Thème

Prospective maurrassienne

Arsenal et Maurras par Georges-Paul Wagner

Situation de l'Intelligence par Gérard Leclerc

Le Projet maurrassien par Raoul Gaillard

Un « Socialiste » anti-démocrate par Bertrand Renouvin

Idées

Les indo-européens, mythe ou réalité ? par Sylvie Bompaire.

Idées

Culture et Politique par Yves Carré

Tendance

Visage de la Technocratie par Jacques Delcour

Entretien

L'homme de lettres dans la société
Entretien avec Gabriel Matzneff

Tendance

Le problème de l'avortement par
Bertrand Carli, Michel de Guibert et
Hervé Catta

Entretien

Un philosophe dans la cité, entretien avec
Pierre Boutang

Nouvelle

Un jeune homme tranquille par Luc
Minvielle

ARSENAL n° 3 février 1973

Cible

Les aventures de la Vie par Bertrand
Renouvin

Thème

La société de Consommation

Une société contesté par Philippe
d'Aymeries

Une société unidimensionnelle par
Arnaud Fabre

Croissance et consommation par
Dillmann-Büchel

Idées

Politique et domination sociale par Yves
Carré

Idées

Nietzsche et le nihilisme par Georges
Bernard

Tendance

Le Parti Communiste et la révolution par
Bertrand La Richardais

Entretien

Musique et enracinement, entretien avec
Alan Stivell

ARSENAL n° 2 janvier 1972

Cible

Incertitudes électorales par Bertrand
Renouvin

Thème

Le Projet révolutionnaire par Philippe
Duc-Maugé

Idées

Vichy ou le « Temps des illusions » par
Bertrand La Richardais

Idées

Humanisme et anthropologie structurale
par Georges Bernard

arsenal

ARSENAL n° 4 mars 1973

Cible

Faux débat et vrais problèmes par Bertrand Renouvin

Thème

Les Élections

Partis, électeurs et citoyens par Arnaud Fabre

Presse, pouvoirs, profits par Michel Ledoyen

Le Parlement global par François Ferrié

Idées

L'aliénation démocratique de la vie quotidienne par Jean de Decker

Idées

Dandysme et société du spectacle par Philippe Duc-Maugé

Idées

Jouvenel et le pouvoir par Raoul Gaillard

Entretien

Le bonheur, une idée gauchiste ? entretien avec Christian Dedet

Libre Propos

Droit et liberté par Maître Paul Heger

Idées

Le problème constitutionnel par Philippe d'Aymeries

Idées

Un intellectuel post-marxiste, Roger Garaudy par Arnaud Fabre

Tendance

Redéfinir l'entreprise par Philippe Dillmann-Büchel

Entretien

L'an 01, entretien avec Gédé

ARSENAL n° 6 mai 1973

Cible

La fin du gaullisme par Bertrand Renouvin

Thème

Clef à la vision chinoise du monde par Yann Kerlanne

Idées

Le gaullisme par Gérard Leclerc

Idées

Le Coran par Perceval

Idées

L'espérance oubliée, par Gérard Leclerc

Tendance

Présence contemporaine de l'Islam primordial par Perceval

Entretien

Recherche et perspective islamique, entretien avec Mohamed Arkoun

ARSENAL n° 5 avril 1973

Cible

Gris-horizon par Bertrand Renouvin

Thème

Permanence du Cléricalisme, la place des intellectuels dans la stratification sociale par Yves Carré

d'une révolte à l'autre

par bertrand RENOUVIN

Une société ne vit pas sans rites, et celui de la contestation printanière semble bien être le plus caractéristique de la France pompidolienne. Bien que l'automne et l'hiver ne soient pas exempts de manifestations et de grèves, on attend, on redoute ou on espère depuis cinq ans le retour du mois de Mai. Et cette année plus encore que de coutume puisque chacun s'accordait à penser que la fin de l'entracte électoral serait marquée par l'explosion de déceptions toutes fraîches ou de colères longtemps étouffées.

De fait, avec un peu d'avance sur le calendrier, nous avons eu notre grande révolte de printemps. Ce fut « mai en avril », avec toute une jeunesse dans la rue et une longue grève des O.S. de Renault. Ainsi l'histoire paraissait recommencer, et dans de meilleures conditions qu'il y a cinq ans puisque les étudiants et les lycéens voyaient converger vers eux syndicats et partis de gauche.

Faut-il s'étonner de ces mouvements endémiques, de ces gigantesques vagues de « ras-le-bol » qui secouent presque chaque année la société française ? Il est bien évident que c'est le calme qui surprendrait, dans une société qui paraît ennuyeuse mais redoutable, vouée au culte de l'efficacité mais sans finalité aucune.

On dira que cette analyse est inexacte et en tout cas néfaste, dans la mesure où elle sert d'excuse aux entreprises des groupes gauchistes. Mais peut-on raisonnablement penser qu'un groupuscule soit en mesure de jeter des dizaines de milliers de jeunes dans la rue, si le thème qu'il développe, ou le problème qu'il soulève, n'est pas profondément ressenti ? On peut sans doute déplorer l'antimilitarisme des manifestations contre la « loi Debré ». Mais comment un jeune Français peut-il accepter les servitudes du service national s'il n'est pas concrètement inséré dans sa communauté nationale ? On peut déplorer les occupations de lycées. Mais pourquoi un lycéen ou un étudiant accepteraient-ils les règles d'une Université qui n'a d'autre but que sa propre conservation, sa propre reproduction, et qui est de moins en moins capable d'assurer un métier à ceux qu'elle forme ? On peut enfin reprocher aux ouvriers de ne plus avoir le goût de l'effort et du travail bien fait. Mais qu'est-ce que le travail pour un O.S., sinon de se mettre au service d'une machine qui produit des pièces dont il ne comprend même pas le rôle, ou des objets voués à une destruction rapide ?

Plutôt que de dénoncer les conséquences, il importe de s'attacher aux causes profondes de ces manifestations et de ces grèves. Ne sont-elles pas suscitées par une société bureaucratisée, uniformisée, technicisée à l'extrême ? Plutôt que générateur, le gauchisme a été, dans ces conditions, le révélateur d'un malaise qui lui préexistait et qui continue de se développer en dehors de lui. Il inquiète d'ailleurs plus qu'il ne séduit, dans sa version trotskiste, et l'on aurait tort de coller l'étiquette gauchiste aux manifestants du printemps dernier. N'entendaient-ils pas marquer leur refus d'entrer dans une société qui leur fait peur autant que leur antimilitarisme, en même temps que leur désir de retrouver, en descendant dans la rue, un peu de cette chaleur humaine, une bouffée de fête dont la société les a privés ?

L'horizon étant vide de réformes fondamentales, nous voici donc condamnés à vivre, ou à subir, dans un mois ou dans un an, d'autres mouvements de colère. Aboutiront-ils un jour à des profonds bouleversements politiques, où sont-ils voués à un évanouissement rapide ? Il ne faut pas se cacher que, plus encore que de possibilités de répression, le système actuel dispose de considérables facultés de récupération. Il n'est plus besoin d'en faire la démonstration au niveau du gouvernement, qui manie avec une habileté extrême les promesses et les menaces et qui sait comment désamorcer rapidement les revendications les plus pressantes : le programme du gouvernement Messmer et la réforme des conditions de candidature aux élections présidentielles sont parfaitement caractéristiques à cet égard.

Mais les partis de gauche et la C.G.T. participent aussi à cette entreprise de désamorçage. Chez Renault comme sur les boulevards, la souplesse est de règle, qui permet de ne plus se faire déborder par des ouvriers excédés ou par

des jeunes gens en colère. Là aussi, depuis Mai 1968, on a beaucoup réfléchi aux inconvénients d'un anti-gauchisme qui conduisait à couper le Parti Communiste et la C.G.T. de l'ensemble de la jeunesse. Mieux vaut tolérer les groupuscules, rallier les manifestations, et préparer une « journée unitaire », style Premier Mai, qui marque l'apothéose du mouvement en même temps que son extinction. Et c'est ainsi que l'on peut en revenir aux choses sérieuses, c'est-à-dire à la compétition électorale, sans doute impitoyable, mais qui circonscrit le débat politique à certaines limites.

Le jeu des différents éléments du pays légal est clair, et généralement bien compris par les mouvements extra-parlementaires. On a peut-être moins conscience, par contre, de la pression qu'exerce le système économique tout entier. Sans doute est-il générateur d'insatisfactions, de situations jugées intolérables et qui alimentent nos révoltes endémiques. Mais il sait aussi, consciemment ou non, récupérer les thèmes contestataires, étouffer les colères, ou même s'attacher des éléments jugés irréductibles. L'appât du gain joue évidemment un rôle important dans le processus de « dé-contestation », moins en lui-même que par les compensations qu'il permet : du fait des méthodes publicitaires, l'acquisition d'un objet est souvent un achat de rêve, de ce rêve dont est justement dépourvue notre société. De même les « week-end » permettent une évasion qui rend plus acceptable, avant et après, le travail de la semaine. Et les vacances peuvent être l'occasion d'un dépaysement, d'une authenticité de vie plus grande, d'une découverte d'autre chose. On pourrait ainsi multiplier les exemples de compensations que le système économique offre spontanément. Et sur un autre plan la « manif » elle-même, avec son air de fête, donne l'occasion d'un défoulement collectif qui permet de mieux supporter la vie quotidienne et sa morosité. Sans oublier les élections et les illusions qu'elles font naître.

Dès lors, la pression conjuguée des différents éléments du système politico-économique ne condamne-t-elle pas tout mouvement contestataire à l'échec, par répression directe ou par érosion lente ? Les événements du mois d'avril tendraient à le prouver et l'état d'équilibre entre le système et la contestation semble bien disparaître au profit du premier. Pourtant, même si le système tolère les révoltes parce qu'elles constituent des soupapes de sûreté, même s'il parvient à désamorcer ou à récupérer les revendications, il ne peut éliminer les causes profondes du malaise, sous peine de se renier lui-même. Et chaque compensation qu'il apporte fait naître d'autres situations intolérables : la route du « week-end » tue, et les vacances ne permettent plus, ou très rarement, de retrouver un contact avec la nature. De même que le travail, dans une société de consommation, ne sera jamais un moyen d'accomplissement.

Le petit jeu de la révolte et de la récupération risque donc de durer longtemps. Jusqu'au jour où la révolte brisera tous les barrages, pour on ne sait quelles raisons. Reste à savoir sur quels mots d'ordre, et dans quel but. Peut-être, tournoyant sur elle-même, détruira-t-elle l'ensemble de la société sans être capable de reconstruire quoi que ce soit. Peut-être sera-t-elle subjuguée par un chef, ou un « führer » qui la conduira là où elle ne semblait pas pouvoir aller. A moins qu'elle ne se donne un projet global de civilisation, en même temps que les moyens politiques de l'accomplir. Tout est en fait possible. C'est ce qui rend notre temps effrayant, lamentable, ou plein de promesses.



theme

la défense nationale

l'obligation de défense
la défense en action
le service national



LA DÉFENSE NATIONALE

Si elle a fait carrière, l'expression « Défense Nationale » reste soumise aux critiques les plus vives tant au niveau du concept lui-même, que dans son application pratique. Pourtant de l'examen des conditions de la paix dans un cadre international déterminé, comme de l'étude des diverses conceptions de la défense surgit une idée-force, L'OBLIGATION DE DÉFENSE ; c'est-à-dire aussi bien la recherche de la sécurité nécessaire que la volonté d'affirmer une indépendance nationale réaliste. Or la défense nationale est aujourd'hui une réalité concrète. Etudier les forces et les faiblesses de LA DÉFENSE EN ACTION est ainsi indispensable pour saisir dans sa totalité le problème posé par la défense nationale française. Mais une telle démarche resterait inachevée s'il n'était fait une place particulière au SERVICE NATIONAL, essayant dans le même temps de dégager une position sur la contestation dont il a fait récemment l'objet et qui atteint également toute une politique de défense.

l'obligation de défense

par christian l'huyseux

« La guerre fait naître et mourir les Etats. Dans l'intervalle, elle ne cesse pas de planer sur leur existence. »

Général de Gaulle.

« On ne comprend rien à la paix si on ne la conçoit comme le chef-d'œuvre de l'art politique dans la vie sociale, nationale et internationale. »

Charles Maurras.

Se substituant à celle de guerre ou d'armée, l'idée de défense nationale est paradoxalement apparue dans le même temps qu'une remise en cause de la notion de défense comme de celle de nation. Contre la première s'organisent les pacifistes, épris d'idées généreuses, œuvrant dans le sens d'un désarmement universel et voyant en cette mesure l'étape nécessaire sur le chemin d'une paix définitive entre les hommes. C'est un tout autre sentiment qui anime les détracteurs du fait national. Si la nécessité d'une défense est pour eux évidentes, ils

récusent la possibilité d'une défense autonome et fondent leurs espoirs sur la réalisation d'un équilibre entre blocs militaires opposés. De cette conception s'inspirent tous les projets de pactes militaires intégrés, de type atlantique ou européen notamment.

Si l'on veut dégager les quelques principes autour desquels une défense nationale pourrait être élaborée et appliquée aujourd'hui il est indispensable de tenir compte de ces positions. Pourquoi une

défense ? Pourquoi une défense nationale ? Comment, dans quelles conditions, selon quels objectifs peut-on mettre sur pied une défense nationale ? Autant de questions qui ne peuvent rester sans réponse. Autant de questions qu'il est bon de se poser quand l'actualité leur donne un relief nouveau (1) ?

Prendre position en faveur d'une défense exige d'avoir, au préalable, défini les agressions contre lesquelles il s'agit de se prémunir.

Bien sûr, l'histoire nous l'enseigne, la guerre apparaît dès les origines de l'humanité. Qu'elle se manifeste comme un fléau dévastateur ou un révélateur de vertus, qu'elle fasse surgir des nations ou marque

la fin de multiples communautés humaines, elle est toujours présente. En un mot, elle naît du jeu naturel des forces de la vie. Elle est l'aboutissement inéluctable du conflit des passions et des intérêts. Pourtant c'est à la paix qu'aspirent tous les peuples, c'est vers elle que les poussent la raison et la sagesse. Mais la paix, ce « *chef-d'œuvre de l'art politique* », ne peut se concevoir sans une connaissance profonde du caractère organique de la guerre.

Or le fait de guerre ne s'analyse pas uniquement comme l'agression militaire ou l'ultime recours auquel il est fait appel lorsque l'existence de la communauté est « *physiquement* » menacée, il recouvre de multiples agressions, tant idéologiques que politiques ou économiques.

LA GUERRE TOTALE

La guerre n'est plus réductible à l'affrontement de deux armées en bataille, elle est devenue « *totale* » (2). C'est donc dans un contexte de guerre totale qu'il convient de se placer, pour cerner avec plus de précision le concept de défense. Longtemps la guerre est apparue sous la forme d'un conflit mettant aux prises deux entités étatiques bien définies. Généralement l'enjeu de ce conflit portait sur un objet précis (le plus souvent conquête territoriale), le but de la guerre était directement lié à cet objet, sa fin également. Dans ces conditions elle restait, dans la plupart des cas, très localisée et très limitée. Essentiellement sous l'impulsion de facteurs idéologiques, une telle forme de conflit armé devait être radicalement remise en question. La Révolution Française offre un exemple assez probant de la profonde transformation de l'objet même de la guerre (3).

Avec son traité capital « *De la Guerre* », Karl von Clausewitz est l'un des premiers à avoir saisi ce changement, et à constater que la forme de la guerre ne dépend plus de la valeur intrinsèque de celle-ci mais de l'origine idéologique qui l'anime et dont elle n'est en fait que l'expression militaire.

Cette nouvelle dimension de la guerre est renforcée par la dynamique du système marxiste qui lui confère un caractère de lutte permanente, globale, générale et quasi-sacrée (4).

1) Dirigées d'abord contre la loi Debré et la suppression des sursis les manifestations lycéennes et étudiantes ont rapidement pris un aspect antimilitariste sinon pacifiste. N'est-il pas significatif que dans le même temps que ces manifestations l'un des adversaires les plus acharnés de l'actuelle défense nationale, le Général Stehlin fasse paraître un livre au titre significatif : « *La Force d'Illusion* » ?

2) rappelons cette définition, assez bien venue, de la guerre totale que donnait Léon Daudet en 1918 et qui reste encore aujourd'hui l'une des meilleures : « *Qu'est-ce que la guerre totale ? C'est l'extension de la lutte, dans ses phases aiguës comme dans ses phases chroniques, aux domaines politique, économique, commercial, industriel, juridique et financier. Ce ne sont pas seulement les armées qui se battent ce sont aussi les traditions, les institutions, les coutumes, les codes, les esprits et les langues* ». (L. Daudet, « *La guerre totale* », 1918, p. 8).

3) Saint-Just s'écriera : « *La liberté doit vaincre à quelque prix que ce soit* ».

4) « *Seule la guerre révolutionnaire est sacrée* ». Mao-Tsé-Tung.

La guerre de 1914-1918 et celle de 1939-1945 illustrèrent encore plus parfaitement les caractères essentiels de la guerre totale. Celle-ci est d'abord totale dans son *cadre*. La notion de guerre mondiale prend ici une importance significative. Bien que localisée en des « *points chauds* », la guerre met en présence des belligérants de tous pays. Le caractère universel du conflit est particulièrement marqué lors de la seconde guerre mondiale. Pourtant la capitulation allemande de 1945 ne fait pas disparaître le caractère total sur le plan géographique des conflits qui continuent de secouer le monde entier. Totale dans son cadre géographique la guerre moderne l'est aussi dans ses *moyens*. Elle entraîne tout ce qui constitue la vie du pays dans son sillage. Et la distinction entre civils et militaires, neutres et belligérants cesse d'être respectée. Avec la dernière guerre on passe également de la non-distinction entre les objectifs civils et militaires à l'agression directe des populations civiles, faisant ainsi jouer très largement le facteur psychologique (5). C'est aussi dans ses *buts* que la guerre moderne s'affirme comme une guerre totale. Le recours à la force a cessé d'être « *l'ultima ratio* », la guerre devient le mode d'expression normal d'une volonté politique à vocation universelle. L'exemple du marxisme est, à cet égard, particulièrement révélateur et l'on trouvera dans l'œuvre de Engels, notamment dans « *la Commune insurrectionnelle de Paris* » la justification idéologique la plus achevée de la guerre totale (6).

Enfin, la guerre totale est une guerre *permanente*. Seule la destruction temporaire ou définitive du courant idéologique qui inspire cette guerre peut mettre fin au conflit. Ou alors la fin du conflit est subordonnée à la capitulation sans conditions du belligérant vaincu.

Telle est, rapidement décrite, la guerre totale. Nucléaire, classique ou subversive. Permanente, générale, n'épargnant aucun pays, utilisant tous les moyens de destruction sans distinction des populations civiles ou militaires, son issue est certaine, limitée à une seule alternative : ou bien la nation triomphe définitivement de l'idéologie au nom de laquelle l'agresseur l'attaque, ou bien elle disparaît irrémédiablement.

Il lui faut donc assurer sa sécurité. Or en ce domaine deux doctrines s'affrontent. Il s'agit de savoir si la sécurité peut être assurée par une politique de défense nationale autonome ou résulter d'une politique élaborée à l'échelle mondiale.

LA TENTATIVE DE SÉCURITÉ COLLECTIVE

Ce dernier système, dit de la « *sécurité collective* », implique de la part de l'État qui s'y rallie, la renonciation volontaire à une politique autonome. En échange, il offre une garantie de défense accordée par d'autres pays dans le cadre d'une organisation commune dont les règles de fonctionnement s'imposent à tous les co-contractants. C'est au lendemain de la guerre de 1914-1918 que se développa cette doctrine. Sans que l'expression y soit explicitement mentionnée, c'est à l'intérieur des fameux quatorze points du président américain Wilson que cette idée apparaît réellement pour la première fois. Le 4^e point de la déclaration Wilson préconise ainsi « *un échange de garanties (internationales) suffisantes* » afin que les armements de chaque pays puissent être « *réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure* », ces garanties devant, selon les termes du 14^e point, être assurées par une « *Société Générale des Nations* ». Dans le pacte de la S.D.N., ce

5) Dès 1940, le Général Gamelin, généralissime des armées françaises, transmet à l'aviation française l'ordre de bombarder les villes de la Ruhr. Quelques mois plus tard les Allemands prennent une décision identique, mais à l'égard des villes anglaises cette fois-ci. Les Anglais pour leur part, comme les Américains, utiliseront la technique de l'« *area bombing* » (Dresde en est l'exemple le plus connu), tandis que cette escalade s'achèvera à Hiroshima et à Nagasaki avec la bombe atomique...

6) Voir également « *Marx et Engels : Ecrits Militaires* », Cahiers de l'Herne (Collection « Théorie et Stratégie ») 1970, p. 664.

thème est développé et mené à ses conséquences politiques, puisque, les articles 15 et 18 notamment, prévoient la publicité des engagements internationaux ainsi que le règlement des conflits par les instances de la communauté internationale.

La sécurité collective est donc rapidement passée de la répudiation du nationalisme — rendu responsable des guerres — à l'affirmation de l'instauration de la démocratie universelle comme nécessaire préalable à la paix mondiale.

Pour parvenir à ce but, trois séries de moyens sont alors mis au point. D'abord la limitation du droit de recourir à la guerre. Ce thème est commun au Pacte de la S.D.N. (articles 12 à 15) et à la Charte de l'O.N.U. (Chapitres VI et VII). Ensuite l'application de la célèbre formule d'Aristide Briand « *Arbitrage, sécurité, désarmement* ». La condamnation du recours à la guerre énoncée par le pacte Briand-Kellog est prolongée par l'institution de procédures pacifiques de règlement des différends. L'acte général d'Arbitrage du 26 octobre 1928 sera maintenu en vigueur au lendemain de la seconde guerre mondiale. Enfin la possibilité est reconnue aux institutions internationales d'intervenir, au besoin par la force, dans la solution des conflits entre les nations. Avec la création de l'O.N.U. une dernière étape est ainsi franchie puisque les recommandations de l'institution internationale ne sont plus soumises au bon vouloir des nations mais sont désormais susceptibles d'effets militaires directs (articles 42 à 48 de la charte de l'O.N.U.).

Ce schéma reste toutefois assez théorique. Dans la réalité on constate une

tendance à la domination de certaines puissances par le biais de l'organisme international plutôt que la consécration de la sécurité collective. En fait l'évolution historique des cinquante dernières années confirme de façon flagrante l'échec du système de la sécurité collective. Les pouvoirs très importants confiés à l'O.N.U. en 1945 n'ont nullement réduit le nombre de conflits. Inefficacité totale au Moyen-Orient ou pour la guerre du Viet-Nam. Indifférence absolue lors des interventions soviétiques à Budapest et à Prague, ou chinoises au Tibet. Action ambiguë au Congo-Katanga en 1960-1963. Action inutile à Chypre en 1964.

Bien qu'incomplète, cette liste des échecs de l'O.N.U. est déjà longue. Elle consacre l'aspect proprement chimérique et souvent désastreux de la doctrine de la sécurité collective.

C'est donc le droit de chaque nation de se prémunir contre les ravages de la guerre totale et d'assurer à la communauté la sécurité nécessaire, mais il importe de rejeter toute solution dont l'aboutissement serait la négation même de cette communauté. Ainsi s'explique parfaitement le concept de défense nationale. Excluant l'agressivité dangereuse du nationalisme conquérant, elle vise uniquement à s'opposer aux tentatives opérées pour provoquer par la force la disparition de la nation.

De plus elle doit pouvoir répondre à tous les dangers présentés par la guerre totale. Devant l'extrême gravité de celle-ci, la défense doit être, à son tour, permanente, globale et universelle. Il faut qu'elle soit assurée en tout temps, en tous lieux et par tous les moyens.



LES IMPÉRATIFS DE LA DÉFENSE

La défense doit être *permanente*. L'organisation de la défense nationale du pays doit être conçue dans le but de pouvoir faire face à tout moment à une situation de conflit armé mettant en danger l'existence de la nation. Ceci implique que, dès le temps de paix, toutes les forces susceptibles d'intervenir en cas de guerre doivent être préparées à cette éventualité, et prêtes à agir sans délai. Car la guerre totale a bouleversé intégralement la conception classique de la « *déclaration de guerre* ». Celle-ci, dès le moment où elle entrait en vigueur, imposait un nouveau code de règles juridiques spécifiques ; mais ce « *système* » dérogatoire disparaissait ipso facto lors de la signature du « *traité de paix* ». Sous l'impulsion des idéologies qui déterminent ses buts, la guerre totale est elle-même devenue le droit commun, la paix n'apparaissant plus que comme un simple répit laissé aux belligérants pour permettre la reconstitution de leurs forces éprouvées par les premiers assauts, en vue de la victoire finale.

Sur le plan militaire, il en résulte que les forces armées doivent être préparées non pas à une situation de guerre dont on pourra connaître à l'avance, même approximativement, le moment de son apparition, mais à une entrée en guerre brutale et instantanée. En outre l'agression virtuelle n'étant pas graduée, mais pouvant au contraire mettre en application, d'un seul coup, toutes les forces de destruction existantes, les forces nationales doivent disposer de moyens de même nature et de même puissance. Il importe donc de fixer la capacité dissuasive, préventive et coercitive des forces armées au niveau le plus élevé compatible avec les ressources que le pays peut consacrer à la constitution de cette capacité. C'est la première exigence dictée par le caractère universel de la défense. Mais elle n'est pas la seule car la notion d'universalité implique également le recours à des moyens non militaires. Dès le déclenchement de l'attaque il est indis-

pensable que toutes les forces, que toutes les ressources soient immédiatement adaptées et utilisées en fonction de la nouvelle situation imposée au pays. D'où la nécessité de mettre sur pied, dès le temps de paix, une organisation générale de la défense nationale, susceptible de se transformer sans délai et sans solution de continuité en une organisation générale de la Nation en temps de guerre. La couverture du risque permanent de destruction intégrale du pays justifie pleinement le concept de « *défense permanente* », en tout temps, à tout moment.

Mais la défense n'est vraiment « *universelle* » que si elle s'exprime également *en tous lieux*. L'agression pouvant se déclencher contre la Nation à partir de n'importe quel point du globe terrestre, sinon peut-être bientôt d'un emplacement stratosphérique, et frapper cette dernière dans n'importe lequel des territoires qui la composent sur le plan géographique, il est indispensable que l'organisation de la défense tienne compte de cette constatation. Elle doit, par voie de conséquences, répondre à deux exigences fondamentales : protection de tous les territoires qui constituent le sol national, riposte globale qui puisse atteindre l'agresseur dans tous les endroits à partir desquels il peut menacer la sécurité du pays.

En effet la menace potentielle à l'égard de notre pays s'est aujourd'hui transposée à une échelle mondiale. La rivalité des deux grandes puissances, l'alternative des situations de « *guerre froide* » et de « *coexistence pacifique* », a fondamentalement modifié les caractéristiques de la menace qui non seulement est devenue *permanente*, mais également mondiale, universelle. De ce fait, tout conflit, toute action de guerre est susceptible de prendre une dimension internationale même lorsque la localisation géographique de la lutte armée est certaine au départ.

Si, en raison du caractère profondément idéologique de la guerre moderne,

on admet que l'agresseur virtuel N° 1 de la France reste l'U.R.S.S., on constate que la menace soviétique s'exerce selon de multiples directions. Elle est d'abord européenne ; l'organisation du Pacte de Varsovie en témoigne largement. Elle est aussi présente en Méditerranée, au Moyen-Orient, en Afrique Noire. Face à la parade constituée par l'Alliance Atlantique sur le continent européen, l'action des Russes sur l'axe du Moyen-Orient et de la Méditerranée vise à tourner cet arrêt par un mouvement de débordement de l'Europe Occidentale. La stratégie soviétique englobe également l'Extrême-Orient où elle se trouve en rivalité avec l'autre grande puissance communiste, la Chine Populaire. Enfin le développement croissant des luttes armées sur le continent latino-américain entre en ligne de compte dans la stratégie mondialiste de l'U.R.S.S. Seul l'Océan Pacifique échappe encore, à peu près, à cette stratégie d'encercllement. Mais il n'est pas certain que les pressions exercées sur la France à propos des expériences nucléaires en atmosphère, ne servent, en fin de compte la puissance soviétique.

Bien que son absence de l'O.T.A.S.E. (Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est), corrélatif au retrait des forces armées françaises de l'O.T.A.N., rende très théorique la présence française dans cette région, la France reste influente et souvent présente dans toutes les parties du Monde.

Cependant même si les effets de la pression marxiste sont discontinus dans le temps et dans l'espace, le caractère universel du communisme leur donne un aspect offensif permanent et global. Cette stratégie exige que la défense face aussi appel à la *totalité des moyens* dont dispose la nation.

Ces moyens comprennent évidemment, et en premier lieu, les forces militaires nationales, mais aussi l'intégralité des ressources humaines et matérielles de la nation. Une fois de plus c'est au caractère universel de la guerre moderne et donc de la défense qu'il faut faire appel. Cela exige aussi bien une politique économique et sociale adéquates, qu'une politique extérieure au service des intérêts du pays. Il n'en reste pas moins que l'économie ou la diplomatie n'offrent aucun recours absolu contre une agression ; une politique militaire est nécessaire pour mettre en œuvre tous les moyens propre à repousser toute agression, quelque soit son importance et d'où qu'elle vienne. Une telle politique doit permettre de mettre au point une parade efficace et décisive.

Or deux faits essentiels marquent, rappelons-le, le sens des conflits à venir. Il s'agit d'abord du fait nucléaire : « // établit entre les puissances une échelle correspondant non plus seulement au volume des forces, mais aussi, et surtout, à la nature même de ces forces » (7). Un système de défense qui serait fondé sur les seuls moyens traditionnels apparaîtrait dérisoire. Il s'agit également du fait idéologique, « qui n'est pas nouveau en lui-même, mais qui constitue l'une des données les plus déterminantes des conflits modernes » (8). De plus il faut tenir compte de l'aspect psychologique de toute guerre moderne. A ces deux faits correspondent la guerre nucléaire, et la guerre subversive. L'une pouvant être menée de front avec l'autre. Pour couvrir toutes les hypothèses possibles d'agression, la défense doit alors être dissuasive, fortement structurée et prendre appui sur la totalité de la population.

7) Général P. Ely, « L'armée dans la nation » 1961, p. 63.

8) Général P. Ely, op. cit. p. 63

Elle doit être *dissuasive* sur le plan nucléaire, c'est-à-dire suffisamment puissante pour décourager un agresseur éventuel d'utiliser l'arme atomique sans risque de représailles massives. Elle doit être *fortement structurée et modernisée* sur le plan militaire et industriel, l'Armée pouvant avoir à faire face aussi à une guerre classique ou à l'emploi d'armements nucléaires de portée et de capacité de destruction limitées. L'industrie nationale a ici un rôle fondamental à jouer.

Enfin l'efficacité de la défense n'est qu'un leurre si elle ne s'appuie sur la totalité de la population unie contre l'agression. Cela exige, pour le moins, une doctrine globale de la défense couvrant tous les domaines de la vie du pays. Mais la simple parade est insuffisante, limitée à une notion strictement défensive. Il faut donc envisager une riposte efficace. Cette dernière ne peut être improvisée au moment du besoin. Toute riposte qui se veut décisive implique donc, sur le plan militaire, une capacité offensive des forces armées. Elles doivent être en mesure de porter la destruction sur le territoire de l'ennemi, tant sur le plan nucléaire que classique. Il ne s'agit donc plus seulement d'arrêter ce dernier mais de le frapper dans ses centres vitaux. Les forces armées doivent également œuvrer à la réduction des foyers de subversion internes avec l'aide de concours non militaires. Dans cette optique la combinaison de tous les moyens de défense permet seule l'action directe contre la subversion.

Telles sont les exigences auxquelles doit obéir une politique de défense vraiment universelle.

UNE DÉFENSE NATIONALE

Une question se pose, enfin. Une telle défense doit-elle rester strictement nationale ou s'intégrer dans un cadre collectif ? Il ne s'agit pas d'évoquer à nouveau le système de la sécurité collective dont l'inefficacité a été largement

démontrée. Pourtant, incompatible avec la sécurité collective, le concept de défense universelle n'exclue pas à priori une défense conçue dans un cadre commun voire collectif. En ce qui concerne la France, l'Alliance Atlantique et son organisation militaire, ont constitué, au lendemain de la seconde guerre mondiale, un rempart efficace contre toute éventualité d'agression. Elle reposait alors sur une simplification politique acceptable, et consacrait une opposition irréductible des deux grandes puissances de l'époque, Etats-Unis et U.R.S.S. ; opposition qui tendait à la confusion totale des intérêts des pays européens avec ceux des Etats-Unis. Se portant garants de la sécurité de l'Europe, tout en contribuant efficacement à son redressement économique, ceux-ci étaient en droit de pousser dans ses conséquences logiques cette situation, c'est-à-dire de considérer les pays de l'Ouest Européen comme un rempart de taille contre toute agression soviétique directement tournée contre eux. De même façon, l'U.R.S.S. organisait l'Est européen, passé sous sa domination directe, comme un « *glacis* » propre à stopper toute agression extérieure dirigée contre elle. D'un côté comme de l'autre les deux blocs possédaient également tous les moyens défensifs et offensifs nécessaires à cette politique.

Une telle défense collective, dépassant le cadre d'une simple défense nationale et des alliances entre nations, aboutissait alors à un type d'organisation de défense multi-national où, par le jeu de l'intégration des forces et des états-majors dans un ensemble à caractère supra-national, la liberté de choix et de décision n'était plus reconnue aux co-contractants pris individuellement. Il en résultait évidemment une perte d'une partie de l'indépendance nationale. Pour un temps la sécurité fut à ce prix. Mais la situation a évolué, les faits ont changé. Alors que les pays européens retrouvaient, pour la plupart, leur puissance économique, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis développaient directement une politique de « *coexistence pacifique* ».

Dans le même temps, il apparaissait que la volonté des États-Unis de donner une priorité absolue à leurs propres intérêts pouvait entraîner de leur part un désengagement progressif de l'Europe. Au sein même du Congrès américain, une partie importante des représentants d'une large fraction de l'opinion américaine réclamait le retrait total des troupes américaines d'Europe. Il devenait donc indispensable que chaque pays européen ait à cœur de développer sa propre force militaire, dans le domaine nucléaire ou classique, et qu'il cherche à éviter d'être entraîné dans un conflit qu'il n'aurait pas souhaité. Cette constatation explique pour une bonne part le retrait des forces armées françaises de l'O.T.A.N. Cependant la France reste toujours partie prenante à l'Alliance Atlantique.

La nécessité de traités d'alliance ou d'assistance militaire n'est pas un fait nouveau. Elle peut être pourtant dissociée

d'un effort important pour doter chaque pays allié, en fonction de ses intérêts propres, d'une défense répondant aux critères énoncés. Une telle défense sera donc nationale sans pour autant négliger la situation internationale, c'est-à-dire la recherche de concours étrangers complémentaires.

Reconnaissons qu'il n'est pas de volonté effective d'indépendance nationale qui ne prenne appui sur une défense nationale solide.

Au service de celle-ci une politique militaire audacieuse mais non irréaliste est nécessaire. Mais une véritable politique de défense devra également prendre appui sur une politique générale propre à faire admettre l'obligation de défense par toute la population.

Christian L'HUYSEUX.

la défense en action

par philippe d'aymeries

Après le rappel des conceptions et des principes généraux qui président à l'organisation de la Défense Nationale en France, P. D'Aymeries analyse les moyens militaires et financiers de cette défense, afin d'en faire ressortir les forces et les faiblesses.

La conception actuelle de la défense nationale a été, et reste, fortement marquée par la pensée et l'action du Général de Gaulle. Lors d'une inspection à l'Ecole Militaire, le 3 novembre 1959, il déclare : « Il faut que la défense de la France soit

« La Défense est le premier devoir de l'État, elle est même sa raison d'être ».

Général de Gaulle.

française. Une nation comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre ; il faut que son effort soit son effort. Sans doute la défense française pourrait-elle être, le cas échéant, conjuguée avec celle d'autres pays. Mais il

serait indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon. » Cette position impliquait, à brève échéance, le retrait des forces françaises de l'O.T.A.N. Déjà, le 14 septembre 1958, le Général de Gaulle avait *« hissé les couleurs »* selon sa propre expression (1). Par memorandum adressé personnellement au Président Eisenhower et au Premier ministre MacMillan, il remet en question l'appartenance de la France à l'O.T.A.N. La rupture sera définitive quelques années plus tard, et, annonçant celle-ci au cours de sa conférence de presse du 21 février 1966, il affirme : *« La volonté qu'a la France de disposer d'elle-même, volonté sans laquelle elle cesserait bientôt de croire à son propre rôle et de pouvoir être utile aux autres, est incompatible avec une organisation de défense où elle se trouve subordonnée. »* Tel est le sens profond de ce retrait des forces françaises de l'O.T.A.N., geste nullement gratuit comme l'affirme le Général Stehlin dans son dernier livre-pamphlet (2), mais bien évidente volonté d'indépendance, conscience d'un rôle d'une mission de la France dans le monde. La Défense nationale apparaît également, dans l'esprit du Général de Gaulle, liée à une politique de refus des blocs, issue d'une analyse lucide de la situation internationale.

Et son successeur à la Présidence de la République, M. Pompidou, proclamera à nouveau cette volonté, dans le discours qu'il prononcera à l'occasion du centenaire de la fondation de l'École Libre des Sciences Politiques. Définissant les principes de la politique de défense française, il n'hésitera pas à se référer à l'œuvre de Charles Maurras, *« Kiel et Tanger »*, parue en 1910 ; analysant la situation du monde actuel, il y trouvera la confirmation d'une vue féconde de la place de la France dans le concert des nations. Son rôle est alors autant de développer une force de dissuasion, selon ses propres termes, que *« d'aider ceux qui ne souhaitent pas s'abandonner aux puissants »*. Cela s'ap-

pelle avoir une défense nationale autonome, respectueuse des alliances, propre à assurer et à conforter l'indépendance nationale.

Une telle conception est réaffirmée et développée dans le *« Livre Blanc sur la Défense Nationale »*, document officiel, publié en 1972. Sous la signature de M. Michel Debré, alors Ministre d'État chargé de la Défense Nationale, on trouve ainsi résumée la pensée gaullienne : *« la responsabilité mondiale à laquelle aspirent ces deux grandes puissances (États-Unis et Union Soviétique) ne libèrent pas les autres nations, et notamment celles d'Europe, selon leur volonté et à leur mesure, du devoir d'assurer leur indépendance et leur sécurité, par elles-mêmes et par des alliances appropriées. »* Tout est dit ; le reste de l'ouvrage constitue une simple illustration de ce propos. La nécessité d'une défense nationale sera démontrée par l'examen de la situation internationale, de la place de la France, de sa mission, de son rôle dans le monde. Le maintien de toutes *« les relations traditionnelles d'alliances et d'amitiés »* sera posé comme principe immuable. Maintien nécessaire aussi de la personnalité de la France. Quant aux objectifs d'une politique étrangère basée sur le refus des blocs, la définition précise des engagements de la France, un effort de coopération internationale. Dans ces conditions il s'agit pour la défense, d'assurer la sécurité du territoire national, de participer à la sécurité en Europe et hors d'Europe, et enfin de protéger les territoires d'Outre-Mer ou même de faire face aux engagements pris à l'égard des anciennes colonies. Les moyens de cette défense seront fournis par la mise sur pied d'une force de dissuasion *« exclusivement nationale »*, par l'adoption d'une *« stratégie de dissuasion fondée sur une capacité nucléaire nationale »*. Stratégie de dissuasion qui ne néglige pas de mettre en œuvre des moyens classiques.

1) Général de Gaulle, *« Mémoires d'Espoir »* p. 257, Plon 1970.

2) Général Stehlin, *« La Force d'Illusion »*, Robert Laffont, 1973.

Brièvement résumée, telle est la position officielle actuelle en matière de défense nationale. On ne peut pourtant se limiter à une exégèse d'un tel document, si complet soit-il. Il est donc indispensable de reprendre l'examen de l'organisation générale de la défense nationale en France, à travers les textes qui la codifient, puis par l'analyse des moyens mis en œuvre. Rappelons qu'il fallut attendre 1938 pour que la législation, à défaut de réalisations concrètes, vienne traduire la préoccupation des pouvoirs publics de concevoir la défense sur un plan global. Devant la menace grandissante représentée par l'Allemagne hitlérienne et l'étendue des moyens de destruction que ce pays s'avérait capable de mettre en œuvre, la loi du 11 juillet 1938, portant organisation générale de la Nation en temps de guerre, essaya, mais vainement, de donner à la France une organisation de défense efficace.

Jusqu'à cette date, le concept de défense nationale n'était guère utilisé, car les conflits n'étaient étudiés, préparés et engagés que sous leurs seuls aspects militaires. La loi de 1938 représente donc, malgré ses imperfections, ses insuffisances et ses conceptions en grande partie périmées, un premier effort d'approche du problème sur une échelle globale.

Toutefois, bien que certaines de ces dispositions soient encore en vigueur (3), il n'entre pas dans notre intention de nous livrer à une étude de cette loi. En effet, les conceptions classiques dont elle était imprégnée ont totalement changé. Même si le renouvellement des problèmes de défense n'exclut pas l'hypothèse d'une guerre de caractère classique, il faut aujourd'hui prévoir une guerre totale pouvant s'exprimer selon différentes formes, dont la guerre classique, mais aussi le recours aux moyens de destruction nucléaire ou la désintégration interne sous l'effet d'une guerre subversive. A ces

questions la Loi de 1938 n'apporte pas de réponse bien qu'ayant été conçue en fonction de conflits de longue durée et faisant appel à des moyens divers. Il suffira donc de l'avoir citée pour mémoire et de s'attacher plutôt à l'organisation actuelle de la défense telle qu'elle découle de l'application des principes de la réforme de 1959.

L'ORDONNANCE DE 1959

C'est en effet l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959, portant organisation générale de la défense, qui représente l'effort de codification le plus important accompli en matière de principes de défense nationale depuis la loi de 1938. Ce texte a, de plus, l'avantage de tenir compte des conditions à partir desquelles doit être définie une politique de défense. En premier lieu, il donne une définition précise de la défense : « *La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux* » (art. 1).

Cette définition a le mérite d'affirmer le caractère total des conflits actuels, quand à leurs buts, leur expression géographique et l'étendue des moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre. Il en découle la nécessité d'opposer à l'agression globale une défense universelle garantie par les mesures suivantes dont l'emploi est prévu :

- soit la « *mobilisation générale* »,
- soit la « *mise en garde* »,
- soit des mesures non précisées mais qui se traduisent cependant par des réquisitions et un contrôle de l'activité économique du pays.

Entre la mobilisation générale et la mise en garde, il n'y a pas de différence de nature mais une différence de degré,

3) et même certains textes plus anciens, tels que la loi de 1877, sur les réquisitions effectuées au profit de l'armée en temps de guerre, ou certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928, sur le recrutement.

l'une et l'autre correspondant à des situations d'agression ou de subversion dont la gravité seule varie. Il est précisé seulement que, dans le cadre des lois existantes, la proclamation de la mobilisation générale a pour effet de mettre immédiatement en vigueur les « dispositions qu'il appartient au gouvernement de préparer et d'adapter à tout moment aux nécessités de la défense » (art. 5). Dans ce cadre, « la mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées », tandis que « la mise en garde consiste en certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du gouvernement, à diminuer la vulnérabilité des populations ou des équipements principaux et à garantir la sécurité des opérations de mobilisation ou de mise en œuvre des forces militaires » (art. 3).

En outre la mobilisation générale et la mise en garde ouvrent au profit du gouvernement : « le droit de requérir les personnes, les biens et les services ; le droit de soumettre à contrôle et à répartition les ressources en énergie, matières, produits industriels et produits nécessaires au ravitaillement et à cet effet, d'imposer aux personnes physiques ou morales en leurs biens les sujétions indispensables ». La défense apparaît, à l'analyse de ces textes, comme un concept très large dont la réalisation met en œuvre des moyens étendus et variés, laissés à la discrétion du gouvernement et répondant à trois caractères fondamentaux :

- la *permanence*, dont doit s'entourer la politique de défense si l'on veut faire face à la soudaineté de l'agression.
- l'*universalité*, qui implique l'utilisation de toutes les forces nationales et de tous les moyens dont peut disposer la défense sur tous les théâtres d'opérations où l'engagement peut avoir lieu.
- l'*unité* de la défense, qui est globale dans sa conception, tous les moyens étant ordonnés à une seule fin : la survie de l'existence du pays.

Permanence, unité et universalité de la défense se retrouvent dans l'organisation constitutionnelle et administrative prévue par l'ordonnance.

La permanence est assurée par une organisation générale de la défense dès le temps de paix. Ainsi le conseil des ministres définit la politique de défense. La direction générale de cette politique est arrêtée en Comité de Défense, rassemblant les ministres dont les attributions recouvrent des domaines ressortissant à la défense. D'autres organismes techniques de défense (comité d'action scientifique, comité interministériel de renseignement, Secrétariat Général de la Défense Nationale) viennent parachever un tel dispositif. Celui-ci permettrait le passage au temps de crise, ou au temps de guerre, sans solution de continuité. L'unité de la défense implique l'unité de commandement et de décision. Dans cette optique, le Premier Ministre « responsable de la défense nationale exerce la direction générale et la direction militaire de la défense. A ce titre, il formule les directives générales pour les négociations concernant la défense et suit le développement de ces négociations. Il décide de la préparation et de la conduite supérieure des opérations et assure la coordination de l'activité en matière de défense de l'ensemble des départements ministériels » (art. 10).

Le caractère d'universalité est également présent, car, outre la défense stric-



tement militaire à l'égard de laquelle est affirmé le rôle du ministre des armées, l'ordonnance prévoit également la défense civile et la défense économique, celle-ci étant définie au sens large, c'est-à-dire couvrant l'ensemble des ressources économiques du pays (productions industrielles et autres, transports, etc.).

La défense civile est préparée en permanence et mise en œuvre par le ministre de l'intérieur qui « *prépare, coordonne et contrôle l'exécution des mesures de défense civile incombant aux divers départements ministériels* », car il est « *responsable (...) de l'ordre public, de la protection matérielle et morale des personnes et de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général* » (art. 17).

La défense économique met en évidence le rôle du ministre « *chargé des affaires économiques* » (c'est-à-dire de l'économie et des finances) qui tient compte « *dans son plan d'équipement économique des nécessités essentielles de la défense* », « *oriente aux fins de la défense l'action des ministres responsables de la production, de la réunion et de l'utilisation des diverses catégories de ressources ainsi que de l'aménagement industriel du territoire* », cette action

s'étendant non seulement à la « *répartition primaire* » de ces ressources mais aussi « *à la fixation des prix et à l'organisation des opérations commerciales d'importations et d'exportations* » (art. 18). De plus la spécialisation ministérielle est affirmée à l'égard des « *ressources essentielles à la vie du pays* », la défense économique requérant une efficacité accrue ; celle-ci peut d'ailleurs justifier la reconnaissance de prérogatives exceptionnelles conférées à des organismes professionnels dans ce but.

C'est donc bien en fonction d'une conception d'ensemble de la défense que l'ordonnance de 1959 a fixé les principes fondamentaux d'organisation des services de l'État en la matière. Il s'agit d'un net

progrès par rapport à toutes les conceptions antérieures. Ce schéma se heurte malgré tout à deux écueils assez graves ; une confusion au niveau constitutionnel et gouvernemental quant à l'unité de commandement, confusion qui se retrouve dans l'organisation locale de la défense où la coordination des aspects militaires et non militaires n'est pas assurée de façon satisfaisante. Le premier écueil est assez important pour qu'on s'y attarde, car il touche au point névralgique de tout système de défense : le commandement.

CONFUSION OU ÉQUIVOQUE ?

Or, au niveau des pouvoirs publics centraux de l'État, une équivoque constitutionnelle se traduit par un dualisme de commandement qui peut, à la limite, paralyser le dispositif et, tout au moins en atténuer sans conteste l'efficacité. En effet, si le Président de la République est le « *chef des armées* », la responsabilité de la défense nationale incombe en revanche au Premier Ministre. Si l'on ajoute qu'un ministre des Armées ou de la Défense Nationale vient compléter le dispositif gouvernemental on s'aperçoit que la répartition des compétences entre ces trois autorités n'est pas nette. En particulier, le texte du décret du 14 jan-



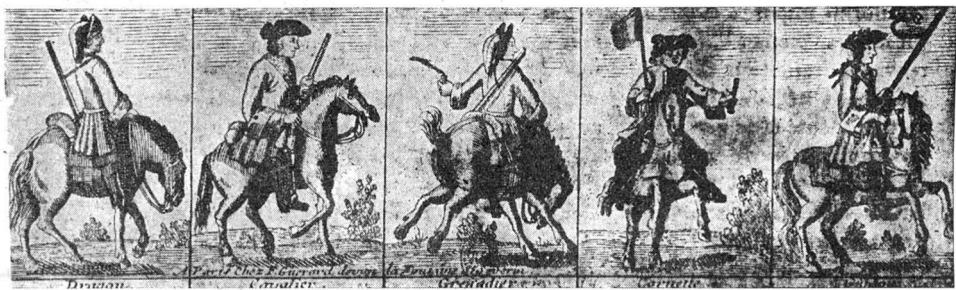
vier 1964 relatif à l'emploi des forces nucléaires stratégiques vient ajouter à l'équivoque en conférant au Président de la République un véritable pouvoir de commandement direct sur une fraction particulièrement importante des forces armées, en dehors des règles hiérarchiques établies. Habitué à l'ingérence permanente du premier président de la Ve République dans les affaires militaires, les responsables des grands commandements peuvent, en cas de conflit, hésiter sur l'application des directives qui leur seraient fixées par le chef du Gouvernement ou le ministre chargé de la Défense Nationale. Par ailleurs, c'est principalement à l'égard de l'organisation militaire de la défense que cette imprécision constitutionnelle trouve son point d'application. Il s'ensuit que dans le cadre d'une politique générale de défense définie au niveau du chef de gouvernement, les domaines non militaires de la défense sont de la compétence d'autorités nettement précisées (les ministres responsables) tandis que le secteur militaire, qui est le plus important, se trouve soumis aux prérogatives de trois responsables concurrents.

Cette situation avait été modifiée par la constitution du gouvernement Chaban-Delmas au sein duquel le ministre d'état chargé de la Défense Nationale avait reçu une délégation de la part du Premier Ministre en matière de défense nationale. Avec le second gouvernement Messmer, le Ministère des Armées est rétabli. Mais que le domaine militaire de la défense se trouve essentiellement, ou non, placé sous le contrôle de ce ministre, il reste qu'une coordination véritable entre les divers domaines de la défense n'est pas assurée. Il semble alors nécessaire que l'affirmation du rôle du chef de gouvernement en matière de défense militaire soit inscrite dans les faits de manière définitive. Il est même impensable que l'organisation militaire échappe à la décision de celui qui est le mieux qualifié pour définir une politique globale. Le cumul des responsabilités de Chef de Gouvernement et de ministre de la Défense, s'impose si l'on veut éviter des distorsions très graves dans la conduite de la politique de défense.

LES MOYENS MILITAIRES

Au-delà de cette première constatation, l'analyse des moyens mis en œuvre dans le cadre de cette politique de défense permettra de mieux préciser les forces et les faiblesses de la défense nationale française. Au nombre de ces moyens vient en priorité la force nucléaire stratégique. De quoi se compose-t-elle ? Le Livre Blanc nous le révèle : 9 escadrons de 4 Mirage IV porteurs chacun d'une bombe atomique de puissance avoisinant 100 kilotonnes, 2 escadrons de 9 engins sol-sol balistiques stratégiques (SSBS) et 3 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) équipés chacun de 16 engins mer-sol balistiques stratégiques (MSBS), (ils seront cinq d'ici 1980). Outre la dissuasion nucléaire, il est demandé aux forces armées d'assurer la défense du territoire. Il s'agit, en premier lieu, de la défense de la Force Nucléaire Stratégique (FNS) ; peu de renseignements pratiques sont livrés par les publications officielles, force est donc d'en rester aux généralités. Contre l'action terrestre il est prévu de développer la capacité de détection et d'identification ; face aux attaques aériennes classiques la défense des points sensibles relève du même besoin ; enfin le 3^e Plan Militaire pourvoiera à renforcer la capacité de défense nucléaire. Quant à la protection territoriale proprement dite, une place de choix est faite à la Défense Opérationnelle du Territoire (D.O.T.) à laquelle l'Armée de Terre fournit l'essentiel des forces. La défense aérienne est assurée en permanence par les escadrons

assurée en permanence par les escadrons placés sous le Commandement des Forces de Défense Aérienne (CAFDA), renforcé par une partie des moyens de la force aérienne tactique (F.A.TAC). Le CAFDA rassemble aujourd'hui 3 escadrons de Mirage III C, 2 de Vautour, 3 de Super-Mystère SMB 2. De plus quelques 100 Mirages F 1 sont en cours de commande au titre du 3^e Plan Militaire. La « *Défense des Eaux Côtières* » forme le dernier volet de cette « *Défense du Territoire* ». Certaines unités de la Marine Nationale y sont spécifiquement affectées.



Il est enfin demandé aux forces armées d'assurer « *la manœuvre en Europe* » et « *l'action hors d'Europe* ». La défense aux frontières met d'abord en jeu la Première Armée comprenant 5 divisions à 3 brigades, dont 2 mécanisées. Elle reçoit l'appui de la Force Aérienne Tactique (F.A.TAC) actuellement composée de Mirage III R et RD (3 escadrons), de Mirage III E (8 escadrons), de F 100 (3 escadrons) et Mystère IV (2 escadrons). D'ici 1975, elle devrait être renforcée par un armement nucléaire tactique, elle recevra également 50 Mirages V et, au titre du 3^e Plan Militaire, elle sera dotée de 160 Jaguars.

L'action hors d'Europe est rendue possible par la présence permanente de forces interarmées dans les départements et territoires d'Outre-Mer. En cas de besoin, une force d'intervention est prévue, constituée pour l'essentiel de la 11^e Division Parachutiste et de la 9^e Brigade appuyées d'une composante aérienne. Quant à la Marine de haute-mer, elle est forte de 2 porte-avions, 2 porte-hélicoptères, 2 frégates et une quarantaine d'escorteurs océaniques ; 4 corvettes sont en cours de construction.

Tels sont les moyens proprement militaires de la Défense Nationale. Il n'est pas inutile d'évoquer également l'effort financier consacré par la France à sa défense.

LES MOYENS FINANCIERS

L'évaluation de cet effort permet de constater que la part du budget de l'État consacrée aux armées est en constante diminution depuis 1959. Les chiffres officiels démontrent que la part du budget de la défense dans le budget de l'État est passée de 28,8 % en 1959 à 20 % en 1968 et 17 % en 1972, soit une chute d'environ 40 %. En termes de Produit National Brut (P.N.B.) cette part qui était de 5,78 % en 1959 représente 3,13 % en 1972, soit une décroissance d'environ 46 %. A titre de comparaison, notons que la part de la défense dans le produit national est légèrement inférieure en Allemagne Fédérale et à peine supérieure en Grande-Bretagne. Il est plus significatif de s'attacher à la structure de ce budget. Ainsi, selon le Livre Blanc, le budget d'équipement des armées est passé de 1965 à 1970, de 2,2 % à 1,7 % du Produit National. Que penser de ces chiffres ? Il convient auparavant d'examiner plus en détail la répartition des crédits budgétaires depuis 1959. On constate donc que la part du Titre III (fonctionnement) est en forte diminution depuis la fin de la guerre d'Algérie, mais cette tendance s'inverse à partir de 1969, tandis que le Titre V (équipement) atteint à peine 47 % du budget de la défense en 1972.

Lors de l'élaboration du 3^e Plan Militaire, le gouvernement a entendu réagir contre cette tendance caractérisée par un gonflement des dépenses de fonctionnement au détriment de l'équipement. Mais il a pris le parti de contenir les dépenses de

fonctionnement « grâce à la réduction progressive des personnels civils et militaires, sauf pour les appelés » (4). Sur les 168,5 milliards de francs en crédits de paiement pour la période 1971-1975, 86,1 milliards seront affectés aux dépenses de fonctionnement et 82,4 aux dépenses d'équipement. La répartition de ces dernières démontre la diminution des crédits affectés aux forces nucléaires stratégiques et dans le même temps l'augmentation de dépenses consacrées aux Forces Terrestres (5). Pour 1973, le budget de la défense, qui, depuis deux ans était en deuxième position derrière celui de l'Éducation Nationale, est dépassé par les dépenses sociales de la Nation. En terme de P.N.B., ce budget représente maintenant à peine plus de 3 % ; selon les prévisions officielles, ce chiffre ne devait être atteint qu'en 1975.

On en arrive ainsi à penser qu'un tel amenuisement des moyens financiers ne peut que nuire à notre stratégie nucléaire et, au-delà, à l'ensemble de notre défense nationale. Alors que le VI^e Plan de développement économique et social prévoyait une croissance globale de 6 % par an, la croissance des dépenses militaires ne devrait pas dépasser 4 % par an. Alors que sans conteste, notre Force Nucléaire Stratégique est maintenant « *crédible* », la volonté de conforter cette position n'apparaît plus aussi clairement. Il est évident qu'un plus grand effort d'investissement est indispensable pour maintenir et renforcer la capacité militaire dont dispose la France. Négliger cette nécessaire persévérance serait du même coup donner des arguments de poids aux adversaires de la conception officielle de la défense nationale.

FAIBLESSES

Ce point est d'importance, il constitue l'une des grandes faiblesses, et même, la contradiction majeure du système. Mais ce n'est pas la seule.

Faire passer la France de l'état de satellite, plus ou moins consentant, à l'état de nation libre et responsable de son avenir, telle était l'intention du Général de Gaulle, dès son retour au pouvoir en 1958. Ainsi, il tentait de renouer avec l'antique destin de la France, destin qu'il se faisait fort d'assumer totalement. Il fallait donc une politique étrangère et une politique de défense qui soient la constante démonstration du rôle qu'il voulait jouer dans le monde.

Dans l'esprit des textes qui l'ont fait naître, cette défense est vraiment une défense globale. Dans son application, dans sa poursuite, elle reste entachée de contradictions.

Nous avons déjà traité de l'une d'entre elles, relevée au niveau constitutionnel et administratif. De même, pouvons-nous noter la quasi-inexistence de la Défense Opérationnelle du Territoire (D.O.T.), l'un des éléments importants de notre stratégie globale. Si l'on veut donner à la défense une véritable « *dimension populaire* », il apparaît clairement que l'organisation d'une défense du territoire, intégrant la population civile, au sein de la D.O.T., pourrait être le catalyseur d'un renouveau de l'intérêt du pays pour une défense qui le concerne au premier chef.

5)

Types d'Armement	Crédits de Paiement		
	1960-1964 (%)	1965-1970 (%)	1971-1975 (%)
Forces nucléaires	27,6	45,5	36,9
Armement classique dont :	72,4	54,5	63,1
— Section commune	7,6	5,6	6,8
— Section Forces Terrestres	26,9	17,5	20,8
— Section Marine	16,0	13,1	14,4
— Section Air	21,9	18,3	21,1

Encore faudrait-il que soit résolu, d'une manière ou d'une autre (6), le problème du service militaire. Il paraît difficilement acceptable que l'on puisse sacrifier un personnel de carrière indispensable à la conduite de la guerre pour maintenir un contingent pléthorique, peu utilisable, et très coûteux. C'est pourtant l'option prise par le 3^e Plan Militaire.

Ces diverses critiques sur l'organisation générale, les options particulières, les moyens financiers, nous amènent à nous poser la question de savoir non pas si la France a les moyens financiers de sa défense, cela ne fait pas de doute, mais plutôt si elle en a les moyens politiques.

Mettre sur pied une défense nationale cohérente et efficace dans les objectifs qu'elle s'est donnée, est œuvre de longue haleine. Sous l'impulsion directe du Général de Gaulle, l'entreprise fut menée à bien, mais non à son terme. Aujourd'hui où l'engagement européen de la France semble plus important, ne va-t-on pas se dégager peu à peu d'une position tellement critiquée ? Le départ de M. M. Debré n'infirme ni ne confirme cette réflexion. Il reste que la nécessité d'une défense nationale est de moins en moins affirmée. Quant à la dimension politique d'une telle défense, la plus importante, celle qui met en jeu toutes les forces du pays, on peut craindre qu'elle ne soit finalement perdue de vue.

Philippe D'AYMERIES

6) cf. article de Jacques LOSSE (N.D.L.R.).

le service national

par jacques losse

Tout service militaire, sous quelque forme qu'il soit organisé, doit répondre aux impératifs de la défense et s'adapter à ses besoins. Plus précisément, avant de se prononcer sur l'utilité même de ce service, il est indispensable de garder présents à l'esprit les éléments d'une politique de défense nationale adaptée à la France d'aujourd'hui.

Or de récentes manifestations lycéennes et étudiantes ont remis à l'ordre du jour les problèmes de défense nationale. Dirigées dans un premier temps contre la Loi du 9 juillet 1970 – dite « Loi Debré » – c'est-à-dire contre la suppression des sursis, leurs attaques se

sont rapidement transformées en une contestation de la notion même de service militaire. Notion classique à laquelle l'ordonnance de 1959 et la loi de 1965 ont d'ailleurs substitué celle, plus large, de service national. Dans l'esprit du législateur le « *service militaire universel* » donnerait à la défense « *sa dimension nationale et populaire* » (1). Aspect renforcé par la loi du 9 juillet 1970 puisque cette dernière supprimant le privilège du sursis semblait répondre aux vœux de la plupart des organisations politiques et syndicales, telle l'U.N.E.F., pour laquelle, « *le sursis est une invention de la classe bourgeoise désireuse d'éviter à ses enfants de perdre leur temps à l'armée...* » (2). Une telle loi semblait également vouloir

1) « Livre Blanc sur la Défense Nationale » 1972, p. 28

2) U.N.E.F., extrait de « Livret Militaire » 1970/71

renouer avec une des plus anciennes traditions républicaines.

C'est en effet sous la Révolution qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire de notre pays la conception d'un service militaire égalitaire et universel opposée à celle d'une armée de professionnels volontaires. On ne saurait alors trop souligner l'intérêt d'une brève rétrospective historique, précédant une description de la situation actuelle et éclairant toute proposition de réforme constructive.

L'ÉVOLUTION HISTORIQUE

Tout au long de l'Ancien Régime, l'appel à la conscription universelle resta une mesure d'exception. L'organisation des forces armées passait par la constitution d'une armée composée de professionnels, une « *armée de métier* ». Au fil des siècles, sous une forme constamment adaptée, elle répondait aux exigences de la conduite de la guerre et participait au souci de ménager la vie et les ressources de la population dont elle avait la charge. Les structures de la société médiévale témoignaient également de l'existence d'une fonction proprement guerrière, assumée par les barons. Cette tâche spécifique deviendra celle de la noblesse dont les privilèges représenteront, dans un premier temps, la simple contrepartie de l'« *impôt du sang* ».

L'un des traits caractéristiques de la monarchie française fut bien d'éviter l'enrôlement obligatoire de la population, d'exempter les nationaux de la conscription. Seul un péril grave, menaçant directement et irrémédiablement l'existence de la Nation, put faire déroger à cette règle. La nécessité de faire appel à toutes les forces disponibles du pays apparaissait évidente. Elle ne devint jamais une situation de temps de paix.

Mais il était inévitable que de la transformation des objectifs mêmes de la guerre naisse le concept de Nation armée.

La progressive disparition de la guerre de conquête territoriale au profit de la guerre idéologique, de la guerre totale, entraîne l'apparition d'une conception radicalement différente de la défense. Répondant à la coalition des monarchies européennes, la levée en masse des « *volontaires de 1791* » s'analyse aussi bien comme une riposte armée classique que comme l'affirmation d'une volonté de défense unitaire et égalitaire posant le principe de nation en guerre. La Convention proclame en 1792 et en 1793 l'activité permanente puis la réquisition des citoyens ; la guerre devient l'affaire du peuple dans son ensemble, l'affirmation de sa souveraineté. L'organisation des forces armées reposera sur ce double postulat : d'une part, l'universalité des citoyens doit concourir à la défense armée de la nation et, d'autre part, le passage de chaque citoyen dans la force militaire doit être l'occasion de réaliser dans les faits l'égalité démocratique. Substituant le concept de Nation armée à celui d'armée au service de la nation, les conventionnels modifient donc radicalement le visage de la force armée. Cette transformation sera constamment réaffirmée, dans les textes et dans les faits.

L'universalité du recrutement permettra la poursuite des grandes guerres de la Révolution et de l'Empire. En 1798, la loi Jourdan codifie la conscription obligatoire et les soldats de la République propagent à travers l'Europe les idéaux de la Révolution. Après l'abolition de la conscription sous la Restauration (article 12 de la Charte de 1814), il faudra attendre la Loi du 18 août 1872 pour que la France renoue avec la tradition révolutionnaire. Et, à cinq reprises, la III^e République modifiera la législation sur le recrutement, rétablissant le service militaire obligatoire, et supprimant la pratique du tirage au sort instaurée par la Loi Gouvion-Saint-Cyr (Lois de 1872, 1889, 1905, 1913 et 1928). A chaque révision le débat portera en fait beaucoup plus fréquemment sur des modalités d'applications que sur l'adéquation d'une telle formule aux impératifs de la défense nationale. Dans le même temps la durée

du service est progressivement réduite rendant très aléatoire l'utilisation des appelés par l'Armée.

De nos jours l'idéologie sous-jacente au principe de la conscription obligatoire est proclamée très officiellement. Le « *Livre Blanc sur la Défense Nationale* » déclare : « *Prendre le parti d'une armée de métier serait (...) contraire aux traditions de la République* » (3).

Sous la V^e République est également

SERVICE NATIONAL EN 1967

Service Militaire	270.000
Service de Défense	500
Service de la Coopération	7.000
Service de l'aide technique	1.300

LA SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui les modalités d'exécution du service national découlent de la loi du 9 juillet 1970. Préparée sous le ministère de M. P. Messmer et présentée au Parlement par M. M. Debré, elle fut votée à la quasi-unanimité. Ses modalités sont incluses dans le Code de Service National, voté également par le Parlement le 10 juin 1970.

En fait la Loi de 1970 mettait fin à un état de choses peu satisfaisant. L'augmen-

tation du nombre des jeunes gens révisés avait entraîné une élévation de l'âge moyen d'incorporation ainsi qu'un accroissement des sursis, des cas de réformes et de dispenses, le nombre annuel des appelés ne pouvant excéder les effectifs budgétaires. Il en résultait à la fois un vieillissement marqué du contingent et une aggravation des inégalités, accentuée d'ailleurs par le développement des régimes préférentiels. Moins d'un Français sur deux accomplissait ses obligations militaires avec sa tranche d'âge.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES SURSITAIRES (en % de leur classe d'âge)

1947 : 5,7 %
1955 : 11,7 %
1964 : 31,8 %
1967 : 45,8 %

Ce pourcentage était supérieur à 50 % en 1968.

Parmi les sursitaires environ 50 % ont entre 19 et 21 ans
environ 50 % ont entre 21 et 27 ans

de plus, près de 26 % des jeunes gens étaient, à la même époque, réformés ou dispensés.

3) op. cit. p. 28.

4) sans oublier le « service » spécial des objecteurs de conscience prévu par la loi du 31 décembre 1963.

5) de la C.F.D.T. à la F.N.E.F. en passant par la Fédération Léo Lagrange, la J.O.C., l'U.N.E.F. et la F.E.N.

Dans son esprit la Loi de 1970 répondait exactement aux propositions de la Commission Armée-Jeunesse, réunissant des représentants de tous les syndicats, ouvriers ou étudiants, comme de nombreuses organisations de jeunesse (5). La nouvelle organisation s'articule donc autour de cinq principes fondamentaux.

Premier principe : le raccourcissement de la durée du service actif. Fixée à 16 mois par la loi de 1965 puis à 12 mois en 1968, elle est définitivement établie à 12 mois. De plus la possibilité est offerte, non plus aux seuls sursitaires mais à tous les appelés, de choisir leur date d'appel entre 17 ans et 9 mois et 21 ans et 10 mois. Enfin la loi prévoit des reports spéciaux d'incorporation pour les étudiants poursuivant des études de médecine ou de pharmacie, et pour ceux qui sont autorisés à poursuivre des études correspondant à des spécialités dont la coopération, l'aide technique ou les armées ont besoin (scientifiques).

Deuxième principe : la réforme du régime des sursis. Institués par la loi du 31 mars 1928 les sursis sont supprimés, en règle générale. L'obtention d'un sursis étant désormais assortie de servitudes qui représentent la contrepartie de l'avantage ainsi concédé.

Troisième principe : l'adaptation de certaines missions des armées en vue d'une meilleure utilisation des appelés. Ceux-ci peuvent dorénavant contribuer à satisfaire des tâches non militaires d'intérêt général (6).

Quatrième principe : contribution des institutions militaires à la formation des jeunes.

Cinquième principe : amélioration des procédures et formalités de recrutement,

c'est-à-dire suppression des conseils de révision et allègement de la procédure des dispenses.

Telle est, brièvement décrite, l'organisation actuelle du nouveau service national. Et c'est essentiellement le deuxième principe qui est la cause des récentes manifestations lycéennes, comme des propositions de réformes formulées par tous les partis politiques.

UN PROBLEME COMPLEXE

Le problème des sursis est assez caractéristique d'une des grandes faiblesses du concept de Nation armée. L'augmentation spectaculaire du nombre de sursis attribués annuellement depuis 10 ans rendait à peu près caduc le principe de l'universalité du service, de son caractère égalitaire. En 1970 environ 350.000 jeunes gens se trouvaient placés en sursis d'incorporation. Dans le même temps l'accroissement des cas d'exemption aggravait une situation jugée par beaucoup injuste. De plus l'insertion dans la vie militaire était d'autant plus difficile qu'elle intervenait au terme de longues études et alors que le jeune appelé pouvait être déjà chargé de famille. Petit à petit une véritable ségrégation s'instituait entre le jeune travailleur appelé et l'universitaire de 25 ou 27 ans. La suppression du sursis apparaissait alors comme une solution propre à rendre son caractère originel au service militaire, l'exposé des motifs de la Loi Debré affirmant qu'il s'agissait d'un retour « à la tradition républicaine ».

Et pourtant une telle mesure a été ressentie comme une brimade, mieux comme la volonté délibérée de ralentir l'accroissement du nombre des étudiants. Réaction de privilégiés ? Peut-être, dans une certaine mesure. Mais le vrai problème n'est pas là. C'est le système de la conscription qui est en définitive l'objet des plus vives critiques, et qui soulève à

(6) la loi offre à des appelés volontaires la possibilité d'effectuer leur service dans la gendarmerie départementale en qualité de gendarme auxiliaire. L'innovation la plus importante restant l'instauration du service national féminin. Mais il ne s'agit que d'une expérimentation intéressant des volontaires.

LE SERVICE MILITAIRE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

PAYS	REGIME	DUREE MINIMALE	AGE	SURSIS	DUREE DU SURSIS
Allemagne	Obligatoire	15 mois	19 ans	Soutiens de famille, agriculteurs ou artisans dans certains cas, étudiants parvenus au tiers de leur études.	Selon le cas
Belgique	Obligatoire	12 mois (parachutistes 15 mois)	19 ans	Étudiants, soutiens de famille (régime identique à l'ancien système français).	jusqu'à 25 ans.
Danemark	Obligatoire	12 mois (9 mois à partir de 1975)	18 ans		Durée des études:
Grande-Bretagne	Facultatif (marine)	3 ans	17 ans 3 mois		
Irlande	Facultatif (volontariat)	3 ans	17 ans		
Italie	Obligatoire	15 mois (marine 2 ans)	21 ans	Étudiants, soutiens de famille	24 ou 28 ans selon les études.
Pays-Bas	Obligatoire	16 mois	19 ans		Un an renouvelable.

nouveau de très sérieuses réserves tant théoriques que pratiques. C'est le principe même d'un « *service national et universel* » qui est remis en cause.

Si les critiques viennent pour la plupart de l'extérieur de l'armée, nombre d'entre elles surgissent en son sein, non seulement de la part des appelés, mais aussi du personnel de carrière. C'est un fait incontestable que la grande majorité des conscrits une fois les classes faites (deux mois en moyenne) est saisie d'un profond sentiment d'inutilité (7). Près de 80 % de l'effectif d'une classe d'âge, une fois défilés les appelés des divisions mécanisées, de la marine et des commandos D.O.T. sont inemployables par l'armée. Elle en éliminera donc un nombre important par les réformes et les dispenses, concourant à renforcer le caractère bien aléatoire du principe constamment réaf-

firmé de l'universalité du service. Quant à ceux qui n'auront pu bénéficier d'une telle mesure, ils passeront la majeure partie de leur temps de service en des affectations souvent non comprises, et resteront partagés entre un désœuvrement pitoyable et des activités de moins en moins enrichissantes.

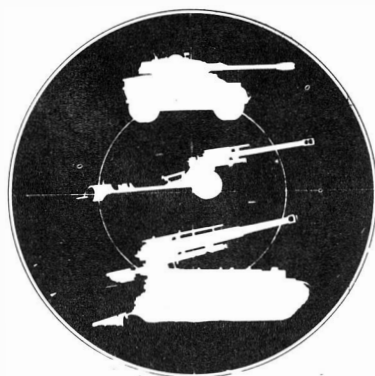
En outre la réduction du temps de service à un an ne permet pas de former parfaitement les appelés affectés à des postes opérationnels. Et il paraît aberrant que le matériel très coûteux d'une armée moderne soit servi par un personnel qui change tous les cinq ou six mois. L'usure rapide du matériel, la dépense considérable de carburant, autant de faits, de critiques, qui proviennent du personnel d'encadrement lui-même.

Pour beaucoup il paraît donc difficile de concilier la technicité de plus en plus poussée des armements avec l'utilisation d'un personnel temporaire constituant l'essentiel des effectifs. La critique la plus grave que l'on fera à ce système est son caractère totalement anachronique au regard d'une Défense Nationale basée sur le développement de l'arme nucléaire. Certains conclueront à la nécessité d'un retour à l'armée de métier, d'autres agiteront alors le spectre du « *putsch militaire* ». Peu de critiques poseront clairement le problème. Nous pourrions le formuler ainsi : tout service militaire n'est justifié que par les impératifs de Défense Nationale qui impliquent la satisfaction quantitative et qualitative des besoins militaires.

En est-il ainsi actuellement ? Oui, mais pour une très faible part des effectifs de chaque classe. De sa conservation intégrale à sa suppression totale l'éventail des possibilités est vaste. On s'accordera à admettre que toute réforme doit partir du principe très simple : la fonction du service militaire est de préparer de façon efficace les jeunes Français à une défense du territoire en cas d'invasion. Sur les modalités d'une telle réforme les avis abondent. Parmi les formules proposées, la méthode suisse recueille un nombre appréciable de partisans. D'autres estiment possible, dans le cadre actuel, une formation très poussée, un entraînement intensif. Enfin, certains envisagent la solution d'une force d'auto-défense consti-

tuée autour de noyaux de soldats de carrière. Dans chaque cas le problème des crédits militaires se pose. A l'évidence l'aspect financier de toute réforme n'est pas le moins important. La mise sur pied d'une armée de valeur passe par la revalorisation des soldes des engagés et des cadres. Il reste à savoir si une demande d'augmentation des crédits affectés à l'armée ne se heurtera pas à une forte opposition parlementaire.

Sans tenir compte de ce problème il semble nécessaire d'examiner la possibilité d'une redéfinition réaliste de la fonction militaire. Elle passe, sans aucun doute, par la reconstitution d'une armée de métier indispensable à la valeur de la Défense Nationale et intégrée à la Nation. Cependant elle peut et doit malgré tout s'accompagner d'un service militaire qui reste nécessaire, dans un cadre totalement rénové.



LE SERVICE MILITAIRE DANS LES GRANDES PUISSANCES

PAYS	DUREE	SURSIS
URSS	2 à 3 ans (selon les armées)	Cas sociaux étudiants
CHINE	4 à 6 ans (selon les armées)	Soutiens de famille. étudiants (cas par cas)
USA	Armée de métier à partir du 1 Juillet 73	



d'un système de nivellement et de gaspillage des forces vives de la nation à une contestation de la notion même d'Armée et de Défense Nationale. Cela est grave et appelle une prise de conscience du phénomène dans ses causes profondes, idéologiques, historiques ou sociologiques.

Il est indispensable de se rendre compte que la défense n'est pas réductible à la force armée. Elle exige non seulement une politique militaire et étrangère adéquate, une diplomatie efficace, une politique économique garante de l'indépendance nationale, mais aussi un état d'esprit communautaire de défense, et enfin une société qui mérite d'être défendue. Mettre sur pied une défense nationale c'est d'abord donner à la communauté nationale la volonté de se défendre. Il n'est pas certain qu'elle surgisse lors du service militaire.

Jacques LOSSE.

De durée aussi brève que possible il aura pour but d'enseigner les techniques de la résistance et de la guérilla. Il n'est pas absurde de penser que des méthodes d'instruction modernisées permettraient d'apprendre à un appelé au cours de brèves périodes le maniement des armes et pourraient lui inculquer des réflexes d'auto-défense. L'existence de centre d'instructions régionaux permettraient également de constituer ainsi une Défense Opérationnelle du Territoire efficacement liée à la Défense Nationale. Quant au recrutement de cette force d'auto-défense, il sera sans aucun doute indispensable de mêler volontariat et obligation sur une base régionale autant que nationale.

Car avant tout il importe de saisir que c'est l'idéologie sous-jacente au maintien d'un service militaire obligatoire qui est maintenant visée. De plus force est de constater qu'un mécontentement larvé s'est transformé en contestation radicale, que l'on est passé d'une attitude de refus



les biologistes devant la faillite du réductionnisme

par francis jubert

Des recherches poursuivies en vue de l'élaboration d'une thèse de doctorat sur le thème de « *l'opposition entre l'interprétation mécaniste de l'organisme et l'évidence de la finalité* » ont amené l'auteur de cette étude à considérer, entre autres choses, les différentes manières selon lesquelles les biologistes se posent la question des fondements de l'étude des problèmes de la vie.

Une étude critique des mémoires et travaux des hommes qui, aujourd'hui, contribuent à l'avancement de la science, l'a conduit à comprendre que, sortie de son domaine technique dans lequel sa réussite est incontestable, la biologie est dans une situation épistémologique équivoque et vit, pour ainsi dire, une contradiction. Cette situation est devenue impossible. Pour avoir à juste titre insisté sur les aspects mécaniques des êtres vivants, certains biologistes que l'on s'accorde à qualifier de « *réductionnistes* » se mirent dans la situation paradoxale de ne plus croire à la vie et en la découverte possible de phénomènes originaux, propres aux vivants, qui trahiraient par leur sens la présence d'un quid irréductible aux choses de la physique classique. L'auteur vise, ni plus ni moins, à rendre compte d'une telle situation, dans l'espoir de la clarifier, tout en restant très conscient du fait que sa prise de position appelle des compléments et des explications.

* M. Francis Jubert maîtrise en philosophie.

Chaque fois que l'on aborde l'étude d'un sujet scientifique, on se trouve nécessairement en présence d'un certain « *état de la question* ».

L'honnête homme de cette seconde moitié du XX^e siècle en est resté trop souvent au stade d'une science inactuelle où les échanges d'impressions tiennent lieu de culture épistémologique. Qu'il le veuille ou non, il n'en participe pas moins

à un milieu polémique qui lui est actuel. Notre seule ambition est de l'introduire dans ce domaine très controversé qu'est celui de la réflexion sur la méthodologie biologique, de l'établir dans la perspective de difficultés certes propres à la biologie mais dont l'homme n'en est pas moins l'enjeu idéologique.

Les mécanismes de la vie sont, pour l'essentiel, aujourd'hui connus ; certaines

interprétations bien établies : les faits biologiques relèvent d'une interprétation « physico-chimique » n'impliquant à aucun moment de leur développement l'intervention d'une « force vitale » extérieure ou supérieure à la matière organique elle-même.

En revanche, certaines difficultés sont habilement dissimulées. Nous avons le sentiment peu à peu de plus en plus net que le recouvrement de ces difficultés n'est pas neutre et même, qu'une véritable compréhension de la vie exige, comme condition préalable, leur dévoilement. A nos yeux, ces difficultés non traitées, apparaissent comme autant de symptômes éclatants de la faillite d'une démarche théorique qui continue à se vouloir exclusive d'autres positions méthodologiques malgré une déficience de capacité explicative.

LE NIHILISME RÉDUCTIONNISTE

Pour les tenants du réductionnisme, une solution n'est satisfaisante en biologie que dans la mesure où l'on réussit à dissiper l'apparente anormalité de la vie par réduction aux lois du monde inanimé. L'opinion commune parmi ces biologistes est, d'être parvenu à une telle solution quand le phénomène biologique étudié est réduit à une suite de processus physico-chimiques. Dès lors, la Vie dans cette perspective n'est « rien d'autre » qu'un ensemble de réactions chimiques dans un milieu de propriétés physiques étroitement définies et la Biologie se voit réduite au rôle de satellite des sciences physico-chimiques. Autant dire que la biologie réductionniste est une biologie asservie, n'étant autonome ni quant à son sujet ni quant à sa façon de le saisir.

Cette biologie, fascinée par le prestige des sciences physico-chimiques, cette bio-

logie « réduite », a pour corollaire l'objet biologique annulé en tant que tel, c'est-à-dire dévalorisé dans sa spécificité. Aussi peut-on soutenir avec Victor Frankl que « le réductionnisme d'aujourd'hui est la forme scientifique du nihilisme d'hier » (1).

Comme lui, il est mystificateur et trop souvent nous tombons dans ses pièges pourtant faciles à déjouer. Il prétend être la seule solution féconde et légitime alors qu'il n'est que légitimation de postulats méthodologiques qui sont, en fait, stérilisants pour la recherche.

La preuve, c'est que Jacob lui-même reconnaît (2) que le réductionnisme, en tant qu'il intervient dans la pratique scientifique, constitue un véritable « obstacle » ayant pour effet d'empêcher la détermination d'une autonomie relative des faits biologiques et de retarder la constitution d'une biologie théorique véritablement explicative.

Parce que les réductionnistes professent qu'il s'agit de ramener ce qui se passe dans les êtres vivants aux phénomènes de la matière inanimée, on n'interroge plus la vie dans les laboratoires.

Les biologistes, dans leurs laboratoires, s'efforcent seulement d'« analyser » la complexité organisée de la vie. Le tout organique est décomposé aussi loin que possible. Ils cherchent à l'expliquer par les seules propriétés de ses parties avec, pour toute idée-programme, l'idéal de pureté et de certitude que représentent les expériences de la physique et de la chimie.

Si, avec ces fossoyeurs de la vie, on accepte que toutes les propriétés d'un être vivant, son comportement, ses performances s'expliquent par ses seules structures moléculaires, on ne s'étonnera

1) Victor Frankl, in *Pluralism of Sciences and the Unity of Man*.

2) François Jacob, in *La Logique du vivant*.

plus de la présence agissante de ces « *Nouveaux Pygmalions* » dont parle Jean de Grouchy (3) qui se préparent à animer une statue de l'homme, façonnée à leur guise par manipulation du matériel génétique et envisagent même pour un proche avenir l'ère de la chirurgie eugéniste (4)...

LE NON-RÉDUCTIONNISME

Il a fallu attendre l'année 1966, date de la parution de l'ouvrage fondamental d'Elsässer « *Atome et Organisme* » (5), pour que le concept de vie retrouve sa valeur opératoire et un statut scientifique alors que, sous l'empire du réductionnisme, il n'avait fait que se diluer et voir son pouvoir d'abstraction décliner.

Elsässer est le premier à proclamer la faillite de cette approche scientifiquement aberrante puisque nous avons vu qu'elle conduit à dévitaliser la vie à force de systématiser ce qui n'est après tout qu'un modèle théorique qui cherche à s'expliquer.

Pour Elsässer, l'absence de possibilité de prédiction physique ne signifie pas un défaut d'ordre et de régularité, mais une « *faillite du réductionnisme* » c'est-à-dire de la doctrine selon laquelle tout l'ordre biologique peut, en définitive, être logiquement déduit à partir des propriétés des molécules.

Cette mise en accusation du réductionnisme a été et reste habilement dissimulée. Sans doute est-ce parce que ceux qui se servent du réductionnisme comme vecteur d'intéressement des non-initiés à des travaux qui n'ont de biologiques que le nom y ont intérêt. Toujours est-il que l'explication du procès qu'intente Elsässer au réductionnisme est d'une importance capitale quoique mal perçue.

Monod, dans « *Hasard et Nécessité* », cite Elsässer comme en passant et le désigne à la vindicte universitaire comme « *vitaliste* ». C'est à croire que, même entre savants, le « *mentez, il en restera toujours quelque chose* » est d'usage.

Pour rétablir la vérité, il suffit de référer aux écrits d'Elsässer. Il ne s'est jamais reconnu vitaliste. Mieux, il s'en défend : « *le dualisme classique de ces deux systèmes exclusifs que sont d'une part la biologie mécaniste et d'autre part le vitalisme, correspond à un couple de démarches théoriques toutes deux inadéquates* » (6).

C'est sa modération qui ne plaît pas. Car enfin, sa position ne l'empêche pas d'admettre que les vivants sont nés à partir de l'inanimé et que les lois des molécules se retrouvent dans l'organisme vivant et dans la matière inanimée.

Autrement dit Elsässer, tout comme Jacob et Monod, admet parfaitement le plan du mécanisme. Mais il ne pense pas que l'adoption de ce plan doive nous conduire nécessairement à des prémisses mécanistes. C'est pourquoi Monod le considère comme un vitaliste.

Dans sa préface de 1969 à l'édition française de son livre, Elsässer met en cause la méthode cartésienne qu'il convient, dit-il, de dépasser. C'est justement à elle que se réfèrent les affirmations de Monod et de l'ensemble des réductionnistes.

Elsässer est le premier à en instaurer le dépassement. Remarquant que l'être vivant est un système d'une complexité extraordinaire, surpassant de beaucoup tout ce que l'on peut trouver dans la

3) Jean de Grouchy : *Les nouveaux pygmalions*, Gauthier Villars éditeur, 1973.

4) lire à ce sujet dans n° 14 de la revue « *Nouvelle École* » l'article de Yves Christen : « *L'eugénisme = perspectives actuelles* »

5) Elsässer, *Atome et Organisme*, Gauthier Villars éditeur

6) Elsässer, *ibid.*

matière inorganisée, Elsässer ouvre sa nouvelle approche d'une Biologie théorique par cette question : « *est-il possible de décomposer cette complexité organisée en termes d'unités constitutives simples ?* »

Les réductionnistes, par une simplification dangereuse du problème, répondent par l'affirmative. Ils s'efforcent d'atteindre ce but aussi bien en biochimie que dans l'étude des automates supposés représentatifs des êtres vivants.

Elsässer est du nombre de ceux qui pensent que de telles méthodes d'approche de l'étude de ce problème ne sauraient être que très partielles et qu'en procédant de la sorte quelque chose d'absolument essentiel dans la nature des êtres vivants nous échappe. Si les mécanismes de la vie sont, pour l'essentiel, connus, la vie n'en continue pas moins à faire problème. Reste un résidu inexpliqué une inconnue qu'il est trop facile de dissimuler pour se survivre même quand on a tort.

Affirmer que la vie se réduit à un simple enchaînement de phénomène physico-chimiques, c'est aller au-delà des faits constatés et même en négliger quelques-uns. Les aspects mécaniques de la vie, bien que hautement conformes à la réalité, n'en constituent pas les principales propriétés caractéristiques.

Au contraire, reconnaître que la vie a des profondeurs opaques et constater que dans les manifestations de la vie une quantité considérable de choses ne se mesurent pas, n'est pas être vitaliste, encore moins animiste. C'est établir un état de la question lucide qui a l'avantage de rendre à nouveau possible une recherche biologique sans parti-pris théorique ni exclusivisme méthodologique.

Elsässer fait savoir à qui veut l'entendre que, pour redevenir objective, la biologie est condamnée à sortir des catégories usées et conventionnelles et à en trouver d'autres, mieux adaptées à l'objet biologique et à ses particularités car, « *la vie est un phénomène dont on ne peut qu'observer les manifestations sans pouvoir l'analyser* ». En enseignant cela, Elsässer fait écho à l'avertissement déjà ancien de Niels Bohr : « *Les caractères spécifiques des phénomènes doivent être inséparablement liés à l'impossibilité essentielle d'une analyse détaillée des conditions physiques dans lesquelles la vie se déroule.* » (7) Pour ces deux savants, c'est la vie elle-même qui empêcherait la détermination « *complète* » de la structure physico-chimique sous-jacente — une connaissance complète de la structure moléculaire de la vie ne pouvant être obtenue que par des opérations qui détruisent la vie. C'est donc la vie, et non une quelconque décision a priori, qui statue sur la faillite des prémisses réductionnistes selon lesquelles les concepts physico-chimiques permettent une description « *complète* » des organismes vivants.

LES DEUX VISAGES DE LA VIE

Finalement, nous sommes amenés à considérer que l'opposition entre réductionnistes et non-réductionnistes ne se situe pas au niveau de la science proprement dite. Mais, selon que l'on regarde la vie sous un aspect ou sous un autre, les perspectives changent avec les méthodes de travail. Actuellement est enregistrée partout dans le monde la faillite du réductionnisme. (8) L'avenir de la biologie dépend de l'attitude des biologistes. S'ils changent leur manière de regarder l'organisme et adoptent des méthodes qui ne sont pas exclusivement mécanistes le danger que présentent la réapparition de pygmalions mal intentionnés sera, un temps, écarté.

7) Niels Bohr, la théorie atomique et la description des phénomènes, Paris, 1932.

8) Arthur Koestler, Beyond Reductionism, Hutchison éditeur, 1969.

JACQUES MARITAIN

par g rard leclerc

L'un des derniers  crivains et penseurs que l'on pourrait saluer du nom de ma tre est mort. Quels qu'aient pu  tre nos diff rents avec lui, la pens e de sa disparition ne peut que nous accabler. Je p se mes mots et ne songe nullement   cultiver un lyrisme de mauvais aloi. O  trouver aujourd'hui des ma tres ? Quelle parole vivante viendra  clairer les jeunes g n rations, leur donner le go t d'une pens e forte, exigeante, qui les soul ve au-dessus d'elles m mes et leur fasse ainsi aimer ce qui fait le prix de la vie ?

Ce fut la chance de Jacques Maritain : trouver des ma tres qui lui permirent de m riter tr s t t lui-m me ce titre admirable. Issu d'une famille de tradition r publicaine et protestante lib rale, ses  tudes en Sorbonne auraient fait de lui un sceptique d sesp r  (ne fut-il pas tent  avec sa jeune femme Raissa par le suicide ?) si des rencontres providentielles ne s' taient pas faites. Celle avec L on Bloy, extraordinaire p lerin de l'absolu, celle avec le p re Cl rissac. Et puis cette  poque o  enseignait Bergson lib rant les intelligences d'un d terminisme mat rialiste  touffant, o  P guy r digeait ses cahiers de la quinzaine, cette  poque l   tait celle des renaissances, des conversions, des vocations !

La vocation de Maritain est  videmment la philosophie. C'est en 1909 qu'il se mit   lire Saint Thomas d'Aquin sur les conseils  clair s de son directeur spirituel le p re Cl rissac. Entre temps il y avait eu ses  tudes en Sorbonne, une p riode spinoziste, son agr gation, l'influence de Bergson (P guy l'avait emmen    ses cours) et puis surtout sa conversion et celle de Raissa au catholicisme. Tout concourt d sormais   son adh sion intellectuelle   un thomisme remis en honneur par L on XIII (1).

En 1973, une pareille adh sion  tonne. Le monde intellectuel catholique lui-m me ne paraissant plus gu re attach    ce courant de pens e « m di val », on se demande ce qui en dehors de l'argument d'autorit  peut porter   l' tude d'un philosophe du XIII  si cle, disciple d'Aristote. En son temps, L on Brunschwig n'affirmait-il pas que la pens e d'Aristote lui semblait correspondre  

l' ge mental d'un enfant de sept ans ? D'autres moins pr somptueux, se contentent de faire valoir que depuis lors la pens e humaine a progress , et qu'un philosophe digne de ce nom est oblig  de partir de Kant et de sa r volution copernicienne. S'il veut   toute fin se r clamer

(1) Pour trouver des  l ments biographiques on se reportera principalement   l'ouvrage de Raissa Maritain *les grandes amiti s* (Descl e de Brouwer), ainsi qu'au *carnet de notes* de Jacques Maritain (Descl e de Brouwer).

d'une filiation intellectuelle, ce même philosophe ne pourra se référer qu'au système hegelien, sommet et point d'aboutissement de la pensée moderne, ou de Blondel, de Teilhard de Chardin ou Heidegger...

Dans cette perspective explique Etienne Gilson, un nom indissociable de celui de Maritain : « *le crime du thomiste est d'être un traditionaliste, un retardataire aveugle aux vues nouvelles que ne cesse de découvrir l'Esprit* » (2). Et cet autre initiateur de la renaissance thomiste, de répondre lui-même à l'objection : « *Il y a sans doute quelque vérité dans ce reproche, car il est toujours difficile de renoncer au passé quand on le connaît et qu'on l'aime. Pour moi, qui en ai conquis si lentement une intellection partielle et destinée à le rester, je n'y renoncerais pas sans peine s'il me fallait renoncer, pour une vérité plus haute, à celle dont la méditation m'est une source continuelle de joie. Je le ferais pourtant, s'il le fallait, pour rester au moins fidèle à l'esprit de la doctrine. J'admire au contraire la fatuité avec laquelle ceux qui ne sachant rien du passé, se flattent de le laisser derrière eux. Rien ne les retenant en arrière, ils se précipitent sans cesse en avant, progressant à la manière des moutons de Panurge que rien ne saurait arrêter sur la route du progrès. Le vrai révolutionnaire, au contraire, est celui qui tient fermement une vérité, si vieille soit-elle, alors que tout le monde l'abandonne. Ceux qui la lui reprochent comme une erreur seront peut-être heureux de l'accueillir un jour comme la vérité de demain* ».

Qu'on ne dise surtout pas qu'un Gilson ou un Maritain dédaignent les courants de pensée moderne parce qu'ils les ignorent. Gilson a passé sa vie à étudier l'histoire de la philosophie. Quant à Jacques Maritain on a vu qu'il fut agrégé de philosophie avant son adhésion au thomisme. Au surplus son œuvre révèle une connaissance approfondie des philosophes les plus modernes. Un de ses derniers ouvrages,

l'un des plus volumineux n'est-il pas entièrement consacré à l'étude et à la discussion de l'hégélianisme, du marxisme, du comtisme, de l'existentialisme etc. ?

Au terme de cet ouvrage (3) il faisait précisément cette confidence : « *nous est-il permis d'avouer que la composition de ce volumineux ouvrage s'est trouvée comme par surcroît apporter à l'auteur une satisfaction d'ordre subjectif ? C'était là, à un âge de la vie où l'âme se tourne vers des régions plus hautes, une manière pour nous de rendre nos devoirs, pour prendre congé d'eux, aux philosophes — en particulier aux philosophes modernes, dont jadis on a prétendu que nous récusions purement et simplement l'œuvre historique. Nous croyons au contraire leur avoir rendu honneur, et leur avoir, du moins après nos années de jeunesse, témoigné la sorte d'amitié intellectuelle qui convient entre chercheurs et disputeurs attachés chacun à sa propre vision. Comment mieux les honorer qu'en prenant leur effort au sérieux, en tâchant de comprendre en profondeur leur mouvement de pensée ; en s'appliquant à dégager leurs intuitions et intentions centrales et les progrès qu'on leur doit ; enfin en les critiquant, là où ils se trompent, sans indulgence ni ménagement (quel philosophe a déjà demandé l'indulgence ?) mais avec plus d'attention sans doute et de respect véritable qu'ils n'en montrent d'ordinaire les uns envers les autres. Pourtant je ne serai pas fâché de leur fausser compagnie* ».

Ce n'est donc nullement par dédain pour la modernité qu'un Maritain se complait dans Saint-Thomas. Bien au contraire, le thomisme lui paraît avoir cet avantage majeur de pouvoir accueillir les apports successifs et multiplies des penseurs de tous les temps.

(2) Etienne Gilson, *les tribulations de Sophie* p. 72 (Vrin)

(3) Jacques Maritain, *la philosophie morale* (nrf Gallimard) p. 555

LE THOMISME, OEUVRE COMMUNE

Pour entendre pareil langage, il faut évidemment consentir à élaguer bien des préjugés. Loin d'être une pensée desséchée, enfermée dans un conceptualisme rationaliste — ce qu'évoque d'ordinaire le nom maudit de scolastique — le thomisme est *une doctrine essentiellement progressive et assimilatrice*. Et Maritain en voit la preuve dans *l'irrépressible vitalité* qui lui vaut *d'avoir résisté pendant des siècles et de résister toujours, au traitement de la pédagogie chargée de la monnayer* (4).

Mais, dira-t-on, le thomisme n'est-il pas un système, dont la rigueur et la logique empêchent toute ouverture aux autres courants philosophiques ? Ce mot de *système* qualifie précisément assez mal une pensée dont la cohérence n'a rien de mécanique, *ce n'est pas un système, un artefactum, c'est un organisme spirituel. Ses liaisons internes sont des liaisons vitales où chaque partie existe de l'existence du tout. Les parties principales n'y sont pas les parties initiales, mais plutôt des parties dominantes ou des parties centrales dont chacune est déjà virtuellement le tout. La pensée n'y fait pas un choix personnel entre les éléments du réel, elle a une ouverture infinie sur eux tous*. (4)

A partir de là, Maritain définissait le thomisme comme une *œuvre commune* : *« On est thomiste parce qu'on a renoncé à trouver dans un système fabriqué par un individu la vérité philosophique, cet individu s'appelât-il ego, et parce qu'on veut chercher le vrai — soi-même certes et par sa propre raison — en se faisant enseigner par toute la pensée humaine, afin de ne rien négliger de ce qui est. Aristote et Saint Thomas n'ont pour nous une importance privilégiée que parce que, à cause de leur suprême docilité aux*

leçons du réel, nous trouvons chez eux les principes et l'échelle des valeurs grâce auxquels, sans risquer l'éclectisme et la confusion, tout l'effort de cette pensée universelle peut être sauvé ». (4) Ceci est capital : le thomiste ne choisit l'Aquinate pour maître que parce qu'il veut s'inscrire dans une tradition philosophique spécialement féconde, dont les axes fondamentaux ont amplement montré leur adéquation au réel. Par rapport aux autres courants de pensée, il n'exprimera nul sectarisme, nulle volonté a priori de rejet, voulant au contraire à leur contact s'enrichir ou ouvrir un débat des plus utiles. Celui qui, par contraste, refusera de « s'aliéner » dans un courant ancien, pour penser dans les concepts de son temps, risquera de se laisser séduire par la première mode venue, aussi éphémère que superficielle. Son apparente ouverture à la modernité se révélera être une obturation de l'intelligence.

Cette dénonciation de la mode pour la mode, de la nouveauté pour elle-même, restera un des thèmes constants de Maritain en dépit des vicissitudes de son existence, depuis *Anti-moderne* (5) jusqu'au *Paysan de la Garonne* (6) où le vieux philosophe s'insurgera contre la « chronolâtrie » responsable des maux de l'Eglise post-conciliaire. Il ne faudrait pas croire toutefois que ce refus de l'éphémère et de la démangeaison de la nouveauté implique une retraite du philosophe au-delà du temps. De là à imaginer sa pensée et son courant comme liées à un système d'essences abstraites, suspendues dans un ciel intelligible indifférent à la terre, il n'y a qu'un pas que beaucoup franchissent allègrement.

Si Maritain professe qu'il faut respirer *au-dessus du temps* (7), ce n'est pas pour mépriser ce temps, mais comme l'a bien vu son disciple Henry Bars pour le racheter, jeter sur lui ce regard *lumineux et aveugle* dont parlait Cocteau, qui l'investit de son poids d'éternité. Cela n'im-

(4) Jacques Maritain, *les degrés du savoir* p. XIV et suivantes.

(5) Jacques Maritain, *Anti-moderne* (Éditions de la revue des jeunes)

(6) Jacques Maritain, *Le paysan de la Garonne* (Desclée de Brouwier)

(7) Jacques Maritain, *Humanisme intégral*, (Aubier)

plique nulle évasion, cela implique la profondeur du regard, l'immatérialité d'une intelligence plongeant au-delà des apparences jusqu'à l'être. (8)

L'EXISTENTIALISME THOMISTE

Rien de plus faux donc que cette vue du thomisme conçu comme une sorte de rationalisme des essences. On pourrait dire que selon ce courant, la valeur d'une pensée tient d'abord à son enracinement au monde, de son ancrage dans l'existence, et dans sa faculté de connaître, rentrer en communication avec les êtres, sujets ou objets qui l'entourent. Cela est si vrai que Maritain a pu écrire : « *Le philosophe ne se console pas de la perte irréparable de la moindre réalité fugitive, d'un visage, d'un geste de la main, d'un acte de liberté ou d'un accord de musique, où passe un peu d'amour et de beauté...* » (9)

Nulle expérience, fût-elle la plus éphémère, n'est négligeable, dans la mesure où elle est la seule voie de connaissance de l'être, l'unique chemin de la vérité. La première position thomiste, c'est donc la présence de l'existant aux existants : « *La vérité suit l'existence des choses, ou des sujets transobjectifs auxquels s'affronte la pensée, elle est l'adéquation de l'immanence en acte de notre pensée. Une surexistence spirituelle par laquelle je deviens, dans un suprême acte vital, l'autre en tant même qu'autre, et qui répond à l'existence exercée ou détenue par cet autre lui-même dans le champ d'intelligibilité qui lui appartient en propre, voilà en quoi consiste la connaissance vraie.* »

Ainsi la connaissance baigne dans l'existence. L'existence — l'existence des réalités matérielles, — nous est donnée d'abord par le sens, le sens atteint l'objet en tant même qu'existant, autrement dit

dans l'action réelle et existante qu'il exerce sur nos organes sensoriels ; et c'est pourquoi le paradigme de toute connaissance vraie c'est l'intuition de la chose que je vois et qui rayonne sur moi. Le sens atteint l'existence en acte, sans savoir lui-même que c'est de l'existence ; il la donne à l'intelligence, il donne à l'intelligence un trésor intelligible que lui-même ne connaît pas comme intelligible et que l'intelligence, elle, connaît et nomme par son nom, qui est : l'être ». (10)

Maritain pouvait définir le thomisme comme un *intellectualisme existentialiste*, pour le distinguer des diverses variétés d'existentialismes contemporains reniant volontiers la spéculation au profit de l'action ou au profit d'une phénoménologie indifférente à l'être. C'est dire que le véritable disciple de Saint Thomas ne se contentera pas d'un commentaire ou d'une étude appliquée de la Somme théologique. L'étude du *docteur angélique* ne sera qu'une invite à replonger dans le monde de l'existence, pour refaire perpétuellement cette expérience vitale sans laquelle l'intelligence est promise à un prompt dessèchement.

Maritain entendait que loin de provoquer ce dessèchement, le thomisme provoque dans tous les exercices de l'esprit une renaissance, un essor vers plus de vraie liberté, créativité. C'est bien ainsi qu'il le comprenait dans l'ordre de l'art, de la création artistique où le thomisme devait manifester sa jeunesse, sa hardiesse, sa liberté : « *L'art dans son fond, demeure donc essentiellement fabricant et créateur. Il est la faculté de produire, non pas sans doute ex nihilo, mais d'une manière préexistante, une créature nouvelle, un être original, capable d'émouvoir à son tour une âme humaine* ». (11) L'auteur d'*Art et scolastique* ne craignait pas de se tourner vers ce qu'il y avait de plus « avant gardiste » chez les artistes de son temps (même lors de sa période

(8) Jacques Maritain, *Le paysan de la Garonne* (Desclée de Brouwer)

(9) Jacques Maritain, *Science et Sagesse*, (Labergerie) cité par Henry Bars

(10) Jacques Maritain, *court traité de l'existence et de l'existant* (Flammarion) p. 24, 25

(11) Jacques Maritain, *Art et scolastique* (Desclée de Brouwer) p. 102

« réactionnaire »). L'intérêt qu'il voyait dans la conversion d'un Cocteau c'était en dehors du retour d'une âme à Dieu, la conquête du surréalisme, de ce grand jeu de l'art, de cette immense fête de l'esprit qui auraient été arrachés au royaume de *l'ange obscur* pour s'épanouir dans un royaume de lumière. (12)

Nous touchons ici au cœur de la vocation philosophique de Jacques Maritain, de son thomisme qui n'ont de sens que si on saisit leur rapport au christianisme, leur mouvement essentiellement missionnaire, leur ressort mystique.

UNE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

Il y eut avant guerre tout un débat sur le thème de la *philosophie chrétienne* : pouvait-on employer cette expression, alors que la philosophie constitue une discipline qui par définition ne fait appel à aucune donnée révélée ? Sur cette question, la position de Maritain est nette : « *Saint Thomas a établi la philosophie dans son domaine propre, il l'a distinguée de la théologie avec une netteté et une fermeté infrangibles, mais en assurant la cohésion dans la différence et en affirmant la supériorité intrinsèque de la sagesse théologique sur la sagesse métaphysique, comme de la sagesse mystique sur la sagesse théologique. Il n'y a rien à faire dans cet ordre, parce qu'il ne dépend pas de nous. C'est à condition de le respecter qu'on sauve à tous les degrés l'autonomie de chacune des formes du savoir* » (13)

Distinguer pour unir, ce fut toujours sa règle d'or. Distinguer, car il faut à tous les degrés du savoir autonomie, cohérence, adéquation stricte à l'objet de pensée qui

écarte la confusion des méthodes. A condition de respecter scrupuleusement les distinctions, l'union apparaît comme un reflet de l'unité essentielle de l'être. Mais, il y a plus : les distinctions font ressortir les hiérarchies et les ordinations de la pensée et la nécessité vitale pour l'intelligence de joindre son exercice propre aux *lumières supérieures de la sagesse théologique et de la sagesse des saints*.

Rien n'est laissé pour compte chez Saint Thomas d'Aquin, tout se retrouve dans la lumière et la générosité de l'être, sans que *chacune des constellations de notre ciel humain* y perde son domaine propre et ses droits propres : la nature et la grâce, la foi et la raison, la théologie et la philosophie, les vertus surnaturelles et les vertus naturelles, la sagesse et la science, les énergies spéculatives et les énergies pratiques, le monde de la métaphysique et celui de l'éthique, le monde de la connaissance et celui de la poésie, et celui du silence mystique (13).

Dans cette perspective, on comprend aisément que le problème des rapports de la nature et de la grâce soit absolument fondamental. C'est d'ailleurs un de ceux autour desquels théologiens et philosophes chrétiens se sont le plus battus au cours de ce siècle. Ce problème a même de profondes résonances politiques, il ne faut pas s'étonner qu'il ait été au centre des débats où Maurras et son école étaient mis en cause pour positivisme et extrinsecisme (14). Maritain lui-même après 1926 sera mis en cause à propos des mêmes thèmes et se trouvera tour à tour accusé de surnaturalisme et de natura-

(12) cf. Henri Massis, *Au long d'une vie* (Plon) p. 249 à 254.

(13) *Court traité* p. 218, 219.

(14) On pourra se reporter aux discussions entre les pères Laberthonnière et Descoqs au début de ce siècle. cf. Laberthonnière *Positivisme et catholicisme* (Bloud et cie 1911), Descoqs *A travers l'œuvre de M. Maurras* (Beauchesne 1911). Ces discussions furent reprises plus tard autour de l'œuvre de Jacques Maritain accusé de surnaturalisme cf. Henry Bars *Maritain en notre temps* (Grasset). Nous ne voulons pas pour notre part prendre position sur cette question éminemment délicate, bien que Maritain nous paraisse souvent par ses positions politiques ignorer par trop les médiations naturelles en développant paradoxalement une analyse historique qui fait la part belle aux mouvements inspirés par un « humanisme naturel ».

lisme (15). C'est dire combien il est difficile, dirait Bossuet, de tenir les deux bouts de la chaîne. Et ce l'est encore beaucoup plus dans l'ordre pratique que dans l'ordre spéculatif.

Dans l'ordre spéculatif, Maritain s'efforcera continuellement d'éclairer la question aux lumières conjointes de la raison et de la foi. Cette question c'est celle de la nature humaine, ou mieux de la condition humaine qui est celle *d'un esprit uni en substance à la chair et engagé dans l'univers de la matière*. C'est une condition d'autant plus malheureuse que la religion chrétienne enseigne qu'elle est significative de l'état de chute. Face à cette condition malheureuse, deux tentations se font jour, ou bien refuser la condition humaine ce qui est vain et illusoire, ou bien l'accepter purement et simplement. Seule la foi permet de passer outre à ces deux tentations : *« Ce dont il s'agit pour le chrétien c'est de transcender la condition humaine mais par la grâce de Dieu, et en consentant en même temps à cette condition, en l'acceptant purement et simplement, car le chrétien l'accepte quant à tout ce qui est du mal de peine propre à la condition humaine, non quant à ce qui est de la faute morale et du péché. Rupture avec la condition humaine quant au péché, acceptation de la condition humaine quant à la contingence radicale et quant à la souffrance aussi bien qu'aux joies qu'elle comporte : cela est demandé par la raison, mais n'est décidément possible que par la configuration de grâce à celui qui est la sainteté même parce qu'il est le verbe incarné »*. (16) Dans cette condition nouvelle tout reste le même et tout est transfiguré (dans la mesure où la grâce achève la nature et ne la détruit pas).

Pour le chrétien il ne sera donc pas possible de s'enfermer dans le naturalisme, pas plus que de faire du surnaturalisme, et cela sera vrai dans tous les aspects de son action, de sa vie privée et de sa vie sociale. Ce problème de la nature et de la grâce met en jeu la liberté humaine. Maritain ne cessera de réfléchir à cette liberté, à son pouvoir, son rapport au bien et au mal. Ses essais sur le problème moral et le mystère du mal comptent parmi ses meilleures pages (17).

LE PHILOSOPHE POLITIQUE

Il est rare qu'un grand philosophe n'ait pas prolongé sa réflexion fondamentale par des considérations politiques. Platon et Aristote à cet égard sont singulièrement exemplaires, avec leur désir que s'incarnent dans la cité leurs doctrines et avec leur action effective sur l'État. Maritain n'échappe pas la règle. Qu'il ait pu se retrouver un jour ambassadeur du général de Gaulle auprès du Vatican est suffisamment significatif.

Abordant ce chapitre, nous sommes conscients d'entrer dans le domaine où Maritain a été le plus mis en question, le plus ardemment loué et combattu à la fois. On sait, en effet, qu'il élaborait sa philosophie politique après sa rupture avec l'école d'Action française en 1927, et qu'il devint alors le principal théoricien du courant démocrate chrétien. Jusque là, depuis sa rencontre avec le père Clérissac il se déclarait royaliste et soutenait les principales positions du mouvement d'Action française. C'est donc entrer dans le domaine de la passion que d'évoquer ce sujet. Nous voudrions le faire objectivement sans abandonner notre esprit critique.

(15) Sur le plan théologique, les discussions se sont multipliées à propos du même sujet, par exemple autour de l'ouvrage du père de Lubac *Surnaturel*. Des théologiens ont accusé Maritain également de naturalisme intégral à propos d'*Humanisme intégral*. On se reportera au livre d'Henry Bars pour recueillir un écho de toutes ces querelles. Bars fait une apologie absolue de Maritain, auquel il voue la plus vive admiration. On ne songerait pas à le lui reprocher si en revanche il ne considérait unilatéralement les adversaires de son maître comme dénués de toute bonne foi et de toute intelligence. Le peu qu'il dit de Maurras montre en particulier qu'il l'ignore complètement.

(16) *La philosophie morale*, p. 568.

(17) voir en particulier *Neuf leçons sur les notions premières de la philosophie morale* (Tequi) et *Dieu et la permission du mal* (Desclée de Brouwer).

De monarchiste qu'il était, Maritain devient démocrate malgré les ambiguïtés du mot et des doctrines qui s'en réclament, parce qu'il lui semble voir en elle un *sens affectif et moral, se référant à la dignité de personne dont la multitude a pris conscience en elle-même, non pas sans doute comme la possédant ou la méritant vraiment, mais du moins comme y étant appelée*. (18) Ainsi, il ne s'agit pas d'un ralliement à Jean-Jacques Rousseau, il ne s'agit pas non plus de l'adoption d'une institution politique donnée, il faut entendre par ce ralliement à la démocratie, la prise en compte d'une aspiration populaire à plus de justice. Tous les mouvements révolutionnaires surgis depuis la fin de l'ère médiévale seront ainsi considérés par lui avec une même bienveillance dans la mesure où ils manifestent une authentique aspiration humaniste. Ce n'est pas l'humanisme moderne et la promotion des valeurs de liberté qui doivent être critiquées mais l'anthropocentrisme se substituant au théocentrisme médiéval.

Dans la mesure où *le style propre de la chrétienté médiévale se caractérise par la simplicité inavertie et irréfléchie du mouvement de réponse de l'homme au mouvement d'effusion de Dieu*, l'apport moderne à une nouvelle chrétienté pourrait être ce caractère réfléchi et averti de l'humanisme. Pour parvenir à cette nouvelle chrétienté, il importe que les chrétiens sans rien abdiquer de leur foi se mêlent au monde moderne et participent à son mouvement, dès lors qu'ils peuvent s'entendre avec ses représentants sur un credo et une foi démocratiques définis. (19) Toutefois, ils devront jouer un rôle spécifique : *le rôle d'agent d'unité et de formation que le monarque chrétien jouait à l'égard de la cité d'autrefois, c'est — quelle que soit la forme du régime, — la partie la plus évoluée politiquement et la plus dévouée du laïcat chrétien et des élites populaires qui jouerait ce même rôle à l'égard du nouvel ordre temporel en question*. (20)

Ce laïcat et cette élite devraient se constituer en fraternités ou en ordres politiques dont les exigences morales et spirituelles seraient très fortes. On voit par ces quelques traits que Maritain est moins un philosophe politique qu'une *espèce de romantique de la justice* (selon ses propres mots). Dans un texte de 1969 il avouait : « *Au lendemain de la guerre et de la libération je me sentais plus optimiste que je ne suis aujourd'hui au sujet de nos démocraties et de notre civilisation occidentale* ». (21) L'évolution de la démocratie moderne vers la technocratie ne lui disait rien qui vaille.

Précisément nous ~~santons~~ à cet aveu l'ambiguïté et la fragilité de la position de Maritain. S'il veut réconcilier christianisme et démocratie, *est-il bien sûr* que la démocratie voudra du christianisme ? Qu'elle sera prête à recevoir ses leçons et son credo, fût-il strictement temporel ? Si elle déçoit ses espérances, sera-t-il réduit à la condamner et l'anathémiser sans espoir ? Rien ne l'assure que ses petites fraternités ferventes viendront profondément transformer la trame antichrétienne de notre civilisation. Maritain rejoint ici la grande illusion sangnériste. Il ne semble pas qu'il s'en soit jamais débarrassé malgré ses désillusions.

LE PAYSAN DE LA GARONNE

Les dernières années de Maritain auront été attristées par d'autres désillusions. En 1966, il publiait *Le Paysan de la Garonne*, véritable cri d'alarme devant l'apparition d'un modernisme par rapport auquel celui du début du siècle n'était qu'un morleste rhume des foies. Pourtant n'est-il pas reconnu par Paul VI comme un des grands maîtres du catholicisme contemporain ? Paul VI, précisément n'est-il pas son disciple direct, et le concile ne constitue-t-il pas l'accomplissement de ses espoirs les plus chers ?

(18) *Humanisme intégral* p. 206

(19) cf. *L'homme et l'Etat*, (Presses Universitaires de France). Ch. V.

(20) *Humanisme intégral*, p. 174

(21) *Pour une philosophie de l'éducation*, (Fayard)

Paradoxalement, alors qu'il devrait avoir la satisfaction du prophète dont les vues ont été confirmées et qui a façonné son temps, Maritain est inquiet, et les dernières lignes de son dernier livre ne sont pas précisément triomphantes : « *Ce que j'ai tâché d'apporter ici, c'est le dernier témoignage d'un vieux solitaire aidé dans sa faiblesse par celle qui a toujours inspiré son travail.* »

Comme je l'écrivais plus haut, j'ai idée qu'aujourd'hui il déplaira à beaucoup. Mais qui sait ? Dans cinquante ans, on trouvera peut-être que tout cela a été fort mal dit, mais qu'après tout, ça n'était pas si bête ». (23)

(22) Desclée de Brouwer éditeur.

(23) *De l'Eglise du Christ* (Desclée de Brouwer).

Dans *Hebdo T.C.* le R.P. Biot, dominicain, pour enterrer Jacques Maritain ne trouvait rien de mieux que de saluer en lui l'homme du passé, et d'un passé mort. Selon le R.P., la grande faute de Maritain aura été de ne pas s'incliner devant l'histoire, la grisante histoire humaine. Il est vrai que Maritain a pu avoir cette tentation, en voulant l'alliance avec l'humanisme moderne. Sa grandeur a été de n'y pas succomber. Et si sa vie temporelle s'achève au son de cette homélie qui sonne le glas de ses illusions politiques, il demeurera pour les générations la meilleure part de Maritain, disciple de Thomas d'Aquin et philosophe anti-moderne.

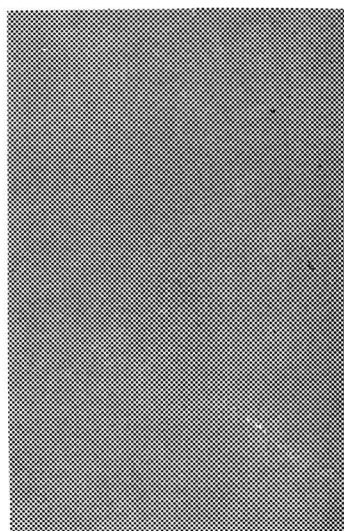
Gérard LECLERC

**pour
vous
abonner**

bulletin p58

la place de l'officier dans l'armée

entretien avec le général Baudoin & le Lt-colonel de Lauzière



Le Général BAUDOIN est né à Paris en 1915.

Reçu à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1936, il est nommé officier dans l'Arme Blindée et Cavalerie.

Une grande partie de sa carrière se déroule au sein des affaires indigènes au Maroc, où il sert de 1940 à 1957 avec une interruption pour la campagne d'Allemagne (1945-1946) et une autre pour la guerre d'Indochine (1952), d'où il revient grièvement blessé (amputé des deux jambes).

Depuis 1957, il est Secrétaire général de la Commission Armées-Jeunesse.

Le général Baudoin et son adjoint le colonel de Lauzières ont répondu à nos questions.

Arsenal : *Mon Général, le développement de l'arme nucléaire et le fait que la France soit en paix depuis dix ans entraînent-ils une transformation du rôle traditionnel de l'officier ?*

Général Baudoin : Comme vous le savez, notre défense est basée sur la dissuasion. Il importe que nos adversaires potentiels n'aient aucune envie de nous attaquer en raison de nos possibilités de réponse.

Cette dissuasion résulte de la combinaison de trois facteurs : l'arme nucléaire qui, seule, serait à mon avis inutile ; les forces de manœuvre et enfin une « défense opérationnelle du territoire ». Mais ces trois éléments ne peuvent être efficaces s'il n'y a pas un sens de la communauté nationale, un esprit de défense. Si ce consensus n'est pas réalisé, la nation n'existe qu'à titre potentiel, en attendant la prochaine agression.

Dans le contexte que je viens de définir, le rôle de l'officier a beaucoup changé par rapport à ce qu'il était autrefois. Quand je suis entré dans l'armée, tout était simple : nous avions un ennemi héréditaire. Aujourd'hui, sur le plan du moral, s'il n'appartient pas à un officier de chercher à établir un consensus, ni de déterminer les valeurs susceptibles de mobiliser les Français, par contre, comme citoyen, sa contribution est normale. Il ne peut être en dehors de débats qui le concernent au premier chef.

D'autre part, sur le plan du commandement, le rôle de l'officier est également plus difficile parce qu'il doit être un bon technicien, dans quelque domaine que ce soit. Autrefois, le rôle de l'officier était simple : il avait ses hommes autour de lui, sous ses yeux, et ceux-ci disposaient tous d'un armement identique et d'engins bien connus de tous. Il était facile de commander par l'exemple, et tout le monde était à portée de voix. Maintenant, le matériel est beaucoup plus « sophistiqué » et, même au niveau du peloton ou de la section, l'officier ne peut dominer complètement tout son matériel ni même toujours diriger directement ses hommes comme il le faisait naguère.

Les problèmes humains ont encore plus d'importance qu'autrefois car la bonne utilisation d'un matériel compliqué dépend de la bonne volonté des exécutants. Une vraie discipline est plus que jamais indispensable. Cela suppose donc une véritable « présence » de l'officier, en même temps qu'une formation plus poussée des hommes qui doivent pleinement saisir leur rôle dans la mesure où, sur le terrain, ils sont souvent relativement éloignés de leur chef et doivent donc faire preuve d'initiatives, d'intelligence et de sens des responsabilités.

Arsenal : *Cet éloignement, cette technicité croissante, ne rendent-ils pas l'officier plus « bureaucrate » ?*

Lt-Colonel de Lauzières : Cela a pu être une tentation de l'armée, comme de l'administration française en général. On parle beaucoup, en effet, du système du « parapluie ». Beaucoup disent qu'on ne fait pas assez confiance aux subordonnés et qu'on ne leur laisse pas prendre leurs responsabilités. En fait, un officier doit remplir un grand nombre de tâches. S'il ne délègue pas suffisamment son autorité, il tend à devenir paperassier et tâtillon.

Général Baudoin : Il faut bien voir qu'autrefois c'était infiniment plus facile. Un capitaine avait la responsabilité d'un certain nombre d'hommes, non seulement sur le plan militaire, mais aussi dans le domaine de la nourriture, de l'habillement, etc. On a simplifié, de façon à ce que cela coûte moins cher, et aujourd'hui ces problèmes ne dépendent plus directement du commandant de compagnie. L'organisation a dilué les responsabilités et cela tendrait vers une déshumanisation contre laquelle nous devons tous réagir. Ce phénomène se retrouve aussi, bien sûr, pour l'ensemble de notre société.

Arsenal : *La formation des jeunes officiers est-elle adaptée aux conditions nouvelles de la Défense ?*

Général Baudoin : En ce domaine, un écueil doit être évité : il ne faut pas juger tout ce qui se passe en France en fonction des diplômés délivrés par l'Éducation Nationale. La valeur d'une formation militaire ne peut être évaluée en raison d'un nombre de licenciés ou d'agrégés. Cette tentation a existé dans l'armée, mais je pense que nous commençons à nous en libérer : j'ai beaucoup d'espoirs, en particulier cette année, car les cadres officiers et sous-officiers me paraissent bien formés en fonction des réalités actuelles.

Arsenal : *Il y a donc des changements que les français ne perçoivent pas : en général, ils en sont restés à la guerre de 1914.*

Général Baudoin : Les différences sont en effet capitales : en 1914 ou en 1939, on passait un an ou deux à l'armée pour y être instruit en tant que réserviste. Tout le système était fondé sur la mobilisation, c'est-à-dire que l'on créait l'armée au moment où la guerre éclatait. Cela n'allait pas sans conséquences fâcheuses : Hitler a

ainsi pu réoccuper la Rhénanie en toute tranquillité parce que les Français n'étaient pas capables de mobiliser. On sait aussi ce que le procédé a donné en 1939. Actuellement, nous avons une petite armée, mais on ne compte plus sur la mobilisation, sauf du point de vue du complément qu'elle peut apporter. Tous les bataillons, tous les régiments qui existent sont disponibles immédiatement ou en quelques heures. C'est beaucoup plus efficace. Les appelés doivent donc être formés rapidement en quelques mois de façon à être utilisables ensuite pendant le reste de leur temps de service. C'est cette seconde période qui est souvent critiquée pour son oisiveté dit-on, parce que l'emploi du matériel coûte cher. Or, comme les pompiers attendent un incendie qu'ils n'espèrent pas, c'est lorsque ces hommes disent s'ennuyer qu'ils sont vraiment utiles sur le plan de la défense, car ils sont disponibles en cas de coup dur. Peut-être ne le savent-ils pas assez ?

Arsenal : *Cette formation coûte très cher ?*

Général Baudoin : En 1970, l'entretien d'un appelé était évalué à 1.464 F par an (pour l'habillement, la nourriture, l'argent de poche et le chauffage). L'instruction, dans l'Infanterie coûtait en moyenne 4.153 F. Le fantassin revenait donc au total à 6.617 F. Mais la formation d'un guide de missile SS 11 pouvait être estimée à 150.000 F, celle d'un tireur de char à 41.400 F, et celle d'un pilote à 33 400 F. Et ces chiffres ne représentent qu'un strict minimum : un tireur de missile SS 11 tire par exemple six engins pour être breveté, plus deux par an pour son entretien. Tout le reste se fait sur simulateur.

Arsenal : *Comment les officiers réagissent-ils face aux attaques contre l'Armée ?*

Lt-Colonel de Lauzières : Beaucoup sont exaspérés et tendent à se replier sur eux-mêmes.

Général Baudoin : Toutes les catégories sociales n'éprouvent-elles pas, actuellement, le besoin d'être défendues, protégées par l'État : les enseignants par exemple. Ce qui se passe dans l'Armée ressemble à ce qui se passe dans l'en-

semble de la société : à tous les échelons existe un repliement sur soi et un rejet en bloc de toutes les critiques, qu'elles soient ou non justifiées. Il y a donc incontestablement un raidissement, qui est dangereux. Mais ce sentiment est probablement plus vif chez les jeunes que chez les anciens : ces derniers ont traversé bien des crises et prennent aujourd'hui les critiques moins au sérieux.

Arsenal : *Il semble qu'il y ait aussi un manque d'explication de la part des officiers.*

Lt-Colonel de Lauzières : Le respect de la voie hiérarchique veut qu'on laisse la parole au plus ancien dans le grade le plus élevé. Il arrive pourtant qu'un jeune capitaine dise ce qu'il a sur le cœur, mais on prend cela pour un simple mouvement d'humeur. Bien sûr, le nouveau règlement nous permet de nous exprimer plus largement, mais les anciennes habitudes demeurent.

Général Baudoin : C'est un peu normal : quand un officier parle, même s'il n'est pas en uniforme, ses paroles sont considérées comme engageant toute l'armée parce que l'armée c'est la force au service de l'État. Il nous faut donc être prudents dans nos propos. En réalité, la diversité des opinions des officiers est grande. Mais pour le public, l'armée demeure monolithique.

Arsenal : *Mais pourquoi ces réactions d'écorchés vifs ?*

Général Baudoin : Nous avons quand même traversé pas mal de crises. Il y a eu 1939-1940, l'Indochine, l'Algérie... Personnellement, je pense que le pouvoir politique a souvent mis l'armée dans des situations impossibles, les gouvernements faisant parfois une certaine politique et engageant l'armée dans une autre direction. En réalité, l'armée n'a fait qu'obéir mais on l'a rendue responsable d'un certain nombre d'insuccès, dont le pouvoir politique était souvent coupable.

Arsenal : *Les jeunes officiers ressentent-ils ce poids du passé ?*

Général Baudoin : Je crois que ceci tend à s'effacer peu à peu. Par contre, eux-mêmes et leurs épouses sont extrêmement

sensibles à tout ce qui est diffusé par la presse, la radio, et la télévision.

Par besoin de sensationnel, beaucoup d'absurdités sont énoncées, beaucoup de propos parfaitement injustes sont tenus sans possibilité de réponse. L'opinion publique considère souvent ces éléments comme des évidences alors qu'il s'agit seulement de propos démagogiques totalement dénués de sens. Les Français sont en réalité extrêmement ignorants des problèmes de défense et des problèmes militaires : « Alors pourquoi conserver une armée ou un service militaire puisque cela, pensent-ils, ne sert à rien ? ». Pour les officiers, vivre dans cette ambiance n'est certainement pas agréable.

Peut-être doit-on ajouter également que certains jeunes sont entrés dans l'armée après mai 1968 afin de rechercher une sécurité, un refuge dans le dernier bastion de l'ordre, parce qu'outrés par la « chien-lit ».

Arsenal : *Ils cherchaient à protéger la société, ou à se protéger eux-mêmes ?*

Général Baudoin : A se protéger eux-mêmes. Aussi, surtout depuis les manifestations de mars dernier, beaucoup d'officiers ont pensé à se réfugier dans une armée de métier. En réalité, le problème ne se pose pas ainsi car, à condition d'être informés et d'être traités en hommes responsables, jamais les appelés n'ont été aussi disciplinés, aussi consciencieux, aussi disponibles qu'ils ne le sont actuellement. Tous les chefs de corps sont prêts à le confirmer. Ce sentiment de repli de certains officiers provoqué par certains excès verbaux magnifiés par la presse ne me paraît donc pas justifié par les faits.

Arsenal : *Et les officiers qui quittent l'armée, pourquoi partent-ils ?*

Lt-Colonel de Lauzières : Je crois qu'il y a deux causes de départ. D'une part, certains officiers sont prévenus des limites de leur carrière militaire : ils ne dépasseront pas tel grade. D'autre part, certains officiers, dans la situation présente ne ressentent plus la même foi dans leur métier. La compensation est alors recherchée dans la perception d'émoluments plus élevés. Il faut y ajouter également un désir de

stabilité. Après une période d'adaptation difficile de 6 à 8 mois, ils réussissent extrêmement bien à s'intégrer dans leur nouvelle existence civile. Ils sont bien accueillis (on apprécie leur désintéressement et leur probité). En général, ils ne regrettent pas leur décision.

Arsenal : *Pour conclure, voyez-vous poindre une nouvelle génération d'officiers ?*

Général Baudoin : Je crois que oui. Actuellement, nous n'avons pas d'ennemi héréditaire et les questions touchant à la Défense nationale sont extrêmement complexes. Elles ne sont pas uniquement militaires mais aussi économiques ou sociales par exemple. Les officiers ont donc à s'ouvrir sur des problèmes divers, extrêmement intéressants parce qu'étroitement liés à la vie du pays. Le commandement des hommes est plus intéressant que jamais car chaque exécutant dispose d'une puissance extraordinaire. Les problèmes de discipline, de formation, n'ont jamais été aussi primordiaux, aussi passionnants. Le soldat-robot appartient au passé. Notre dissuasion est certes imparfaite, mais elle correspond à une recherche en fonction d'une situation qui se modifie chaque jour en fonction des hommes et des événements. Heureusement, le danger n'apparaît pas comme immédiat. Mais dans notre monde instable, violent, dangereux, que se passera-t-il dans quinze ans ?

Or quinze années constituent précisément le délai nécessaire en vue de prévoir une formation des hommes et une mise en œuvre de matériels. C'est donc pour dans quinze ans que nous travaillons actuellement. Si nous ne faisons rien, ce manque de prévision serait irréparable. En matière de défense, le temps perdu ne se rattrape jamais. Il nous faut donc organiser une base qui ménage toutes les éventualités et soit susceptible d'être reconvertie rapidement face à un danger que nous ne pouvons encore connaître exactement. Cette conception de la Défense, faite de disponibilité et de souplesse est certainement complexe. Elle est tout simplement réaliste.



NUISANCES ET POLLUTION

par **claudio gailledreau**

M. Claude GAILLEDREAU, ingénieur sorti de l'École Supérieure de Chimie, est très au fait des problèmes de protection écologique. Il a été à de nombreuses reprises le représentant de la France dans les réunions internationales d'Experts pour la protection antiatomique. Il est le spécialiste de la filtration des eaux radio-actives. Il a bien voulu donner à ARSENAL un article sur la question de la pollution dans lequel, avec la sûreté de ses connaissances, il a su rendre le sujet abordable pour un non scientifique.

« Une si jolie petite planète » ...
« W've only got one » ... Avec ces phrases émouvantes, prononcées parmi les astres par les cosmonautes américains, s'ouvre pour l'humanité une ère nouvelle : entassé dans des cités surpeuplées, assourdi, asphyxié, intoxiqué, l'homme d'aujourd'hui s'interroge. Le ciel peut-il être bleu, encore ? et l'eau encore pure, hormis celle que l'on achète en bouteille plastique ? Et d'ailleurs où chante-t-il maintenant, le merle moqueur de nos grand-mères ? Et avec cette prise de conscience, cette inquiétude de voir la jolie petite planète devenir bientôt invivable alors que l'on sait maintenant qu'aucune autre n'est à notre portée, prennent naissance une organisation, des techniques, un vocabulaire nouveaux : « environnement », « nuisances », « pollution ». Il s'agit d'améliorer la qualité de notre vie, et aussi de laisser à nos enfants la place aussi nette que nous l'avons trouvée.

souillure, que lui donnent les dictionnaires. Est considéré plus généralement comme « nuisance » tout ce qui peut nuire à la qualité de la vie et de l'« environnement », ce dernier terme étant pris dans le sens très large de « cadre de vie ».

Ce n'est pas d'hier que date la pollution de l'atmosphère par certains résidus de l'activité humaine. Déjà Verlaine, dans ses « Poèmes Saturniens », brosse ainsi un « Croquis Parisien » :

*« Des bouts de fumée en forme de cinq
sortaient drus et noirs des hauts toits
pointus, le ciel était gris... »*

Le bon vieux temps ? Aujourd'hui l'on se chauffe au gaz, mais les échappements des voitures rendent toxique l'air de la Place Saint-Augustin. C'est l'explosion industrielle de la deuxième moitié de ce siècle, les concentrations urbaines qui en ont résulté, et aussi le désir déjà

évoqué de conserver à la vie une qualité acceptable qui ont rendu le problème soudainement aigu.

La première, et la plus omniprésente des nuisances, est certainement le *bruit*. Ce n'est pas vraiment un problème nouveau, certes. Mais il y a de nouveaux venus : la motocyclette, le marteau-piqueur ; l'avion à réaction, qu'on ne côtoie au sol qu'en usant des mêmes précautions — ou presque — que celles qu'employa Ulysse pour se préserver du chant des sirènes.

Le bruit se mesure en décibels (dB). Un dB est la limite inférieure perceptible par l'oreille humaine ; 30 dB mesurent le tic-tac d'une pendule à 1 mètre, 60 la limite du confort et 100 le bruit d'un marteau-piqueur. Un coup de canon correspond à 220 dB ; l'oreille ne supporte guère un son plus fort que 110 dB. Une remarque : l'échelle des dB est construite de telle façon que l'intensité réelle du son double quand sa mesure augmente de 6 dB ; ainsi un son de 100 dB est 1024 fois plus intense qu'un son de 40 dB.

Le bruit compromet à la fois l'équilibre physique et psychique de l'homme. Il provoque migraines et névroses, inhibe le développement intellectuel des enfants. Le bruit pousse à la violence et parfois au meurtre et au suicide. A Paris, où l'on a dressé une carte du bruit, seul le centre des cimetières est encore relativement silencieux...

Le bruit est difficile à arrêter ; la meilleure parade consiste à le réduire à la source. Cette remarque est d'ailleurs banale : mieux vaut prévenir que guérir.

La pollution de l'air atmosphérique, définie par la loi-cadre du 2.8.61 comme « la présence d'impuretés dans l'air pouvant provoquer une gêne notable pour la santé et le confort ou un dommage aux biens », est un phénomène fréquent dans

les zones urbaines et industrielles. Elle peut conduire, dans certaines conditions météorologiques défavorables, à des accidents spectaculaires dont les plus typiques sont les smogs — brouillards épais, mélangés de vapeurs chimiques — de Londres et Los Angeles. Ces accidents sont dus à la présence à faible altitude de couches d'air chaud — donc léger —, à travers lequel les fumées et vapeurs, plus froides et de ce fait plus lourdes, ne peuvent s'élever. Ce phénomène est appelé en bref « inversion », ce qui en simplifiant exprime le fait que les conditions sont alors inverses de la normale puisque l'atmosphère se refroidit habituellement lorsque l'on s'élève.

On peut distinguer trois sources principales de pollution de l'air, qui sont les chauffages, les transports, et les industries. Parmi les polluants majeurs citons les poussières et fumées, les dérivés gazeux du soufre, l'oxyde de carbone et les oxydes d'azote.

Le dioxyde de soufre fait depuis peu l'objet d'une surveillance systématique dans la région de Rouen. Il est toxique pour l'homme au-delà d'une proportion de cinq millionnièmes dans l'air inspiré et attaque la végétation. D'autre dérivés du soufre sont nauséabonds (hydrogène sulfuré et mercaptans). Le soufre est, malheureusement, présent dans beaucoup de combustibles : charbon, pétrole, gaz naturel. La solution serait de l'en retirer avant utilisation, mais l'on se heurte à des freins économiques. Cependant une amélioration considérable a pu être réalisée dans la région parisienne, où les teneurs de l'air en dioxyde de soufre et fumées ont diminué de moitié entre 1955 et 1970.

L'oxyde de carbone, un peu moins toxique que le dioxyde de soufre, est dégagé en grandes quantités par les moteurs d'automobile actuels. Il a l'heureuse qualité de diffuser très vite dans l'air, aussi n'est-il à craindre vraiment que dans les embouteillages sévères, et plus spécia-

lement sous les tunnels. Il est surveillé en permanence dans Paris. Le meilleur remède serait d'en réduire l'émission par les moteurs, ce qui serait assez facile si ceux-ci n'étaient appelés à fonctionner dans des conditions de charge et de régime très variables. Le niveau de puissance requis — cinquante à cent chevaux-vapeurs — est trop élevé pour la propulsion électrique, et beaucoup trop faible pour l'énergie nucléaire ; en l'état actuel de la technique. Quelques améliorations paraissent néanmoins possibles, à un coût acceptable.

Les oxydes d'azote sont dégagés par tous les foyers de combustion et les moteurs ; ils sont aussi toxiques que le dioxyde de soufre et difficiles à éliminer à la source. Ils sont en premier chef responsables des smogs de Los Angeles.

En matière d'anti-pollution, tous les automobilistes devraient savoir qu'il ne faut ni abuser du starter, ni accélérer à fond à bas régime, ni emballer le moteur à vide. En un mot, qu'il est préférable de bien conduire... et de ne pas croire que tous les problèmes seraient pour autant résolus.

Le gaz carbonique, produit par toute combustion menée dans les meilleures conditions possibles, n'est pas a priori un polluant ; il est cependant important de noter que sa teneur originelle dans l'ensemble de l'atmosphère terrestre devrait avoir doublé d'ici la fin du siècle. De là des controverses : ce gaz absorbant l'infrarouge solaire, la température de la planète ne va-t-elle pas s'élever ? Certains prévoient un réchauffement moyen de quelques degrés, d'autres d'un demi degré seulement. Le risque essentiel est la fusion partielle des glaces polaires, qui relèverait le niveau des océans.

Un autre sujet de controverses est le danger lié à la pollution radioactive, véhiculée par l'air atmosphérique. Quelle

progression observera-t-on dans les cancers et les leucémies ? le sujet n'est pas mince.

Les poussières, fumées, brouillards, outre leur nuisance esthétique (cimenteries, notamment), sont parfois toxiques ou irritants. Il ne faut pas se laisser abuser par certains panaches épais de fumée blanche, qui n'est en réalité que de la vapeur d'eau à peu près pure.

Autre aspect majeur de la pollution : celle qui concerne les eaux douces, dont la consommation va croissant avec le progrès de l'industrialisation, alors même qu'à la fois leur qualité et leur quantité posent déjà des problèmes. Quelques chiffres : l'Américain moyen consomme aujourd'hui huit fois plus d'eau que le Français de 1860. Il faut presque autant d'eau pour fabriquer un kilo d'acier, ou de papier, que pour produire un kilo de pain, lequel au surplus ne pollue guère l'eau consommée. Car l'eau n'est plus consommée, comme dans le cas de la pluie qui fait croître le blé, mais utilisée, c'est-à-dire restituée au milieu litre pour litre, et chargée de déchets.

Les activités domestiques, alimentation, hygiène et aïssance, contribuent pour moitié à la dégradation de la qualité des eaux de surface. Les eaux rejetées sont traitées à concurrence de 20 % de leur charge de pollution. Les 80 % restant sont confiés aux microorganismes des rivières qui s'acquittent au mieux de leur tâche, mais aux dépens de l'oxygène dissous dans l'eau. Si la charge d'impuretés est élevée, ces bactéries épuisent l'oxygène et les poissons meurent. La situation n'est nullement améliorée par la présence de détergents, qui forment à la surface de l'eau une mousse gênant le transfert de l'oxygène depuis l'air atmosphérique vers l'eau appauvrie. Les détergents peuvent aussi constituer une nourriture pour certaines algues, qui se développent alors en abondance à la surface de l'eau — et plus spécifiquement à la sur-

face des lacs, dans lesquels l'écoulement est faible —, privant les eaux profondes d'oxygène et de lumière, asphyxiant les poissons et favorisant les fermentations putrides. C'est l'accident appelé eutrophisation, qui a rendu rouges — couleur de l'algue particulière favorisée — les eaux du lac de Nantua, auquel il sera certainement très difficile de restituer ses qualités anciennes.

Les activités industrielles et agricoles contribuent pour l'autre moitié à la pollution des eaux de surface, rejetant des résidus organiques (sucreries, distilleries, laiteries) ou des substances toxiques (industrie chimique). Parmi les toxiques citons les cyanures, très utilisés en galvanoplastie, et qui sont aussi « efficaces » pour les poissons que pour l'homme. Les insecticides constituent également un sujet de préoccupations ; c'est ainsi que le DDT, qui s'accumule dans les graisses, peut stériliser pense-t-on les oiseaux, et remonter jusqu'à l'homme à travers une chaîne alimentaire quelque peu perturbée de son fait. L'ingénieur du vingtième siècle aura quelquefois joué les apprentis sorciers.

Notons encore un type de pollution assez inattendu : la pollution thermique. On ignore généralement qu'il est impossible, en l'état actuel de la technique, de convertir en électricité plus du tiers de la chaleur produite par les brûleurs à mazout des centrales thermiques, ce rapport étant encore plus mauvais avec la chaleur d'origine nucléaire. Les deux tiers restant sont évacués par l'eau qui sert à refroidir turbines et échangeurs ; il en résulte des perturbations dans l'équilibre écologique des rivières mises à contribution.

Terminons ce rapide survol avec le problème des *océans*. Peut-être serait-il bon, tout d'abord, d'examiner un certain nombre d'idées préconçues.

Les océans sont certes immenses ; ils couvrent les quatre cinquièmes de la

surface du globe. Mais l'atmosphère le couvre bien en totalité, ce qui n'empêche pas le dioxyde de soufre anglais d'endommager les forêts russes. L'eau des océans est certes agitée ; mais il ne s'agit que d'un phénomène très superficiel, qui n'empêche pas les eaux du Golfe du Mexique de venir réchauffer la Bretagne. Les courants abyssaux ne sont pas négligeables, et on les connaît mal. Le principe consistant à dire que l'océan est une masse d'eau infinie, dans laquelle les déchets peuvent se disperser uniformément et indéfiniment, ou rester à jamais confinés dans les grands fonds, paraît donc assez simpliste. Et il s'est déjà élevé, sur ce sujet, mainte controverse passionnée.

Mis à part certains problèmes de pollution domestique, qui se posent l'été sur les plages surpeuplées de la Méditerranée, le polluant majeur des océans est actuellement le pétrole. Ce dernier, en effet, flotte sur l'eau ; il peut s'y étaler en couche extrêmement mince et couvrir de très grandes surfaces (dix kilomètres carrés par tonne). Il peut s'émulsionner avec l'eau agitée des rivages, et être absorbé par la faune marine, les coquillages par exemple. Certains auteurs pensent que le film de pétrole répandu sur l'eau est susceptible d'inhiber les échanges de gaz entre l'atmosphère et l'océan ; or 60 à 70 % de l'oxygène terrestre seraient produits à partir du gaz carbonique de l'air par le phytoplancton, microflore vivant dans la couche supérieure des mers. Or cette pollution est déjà un phénomène très généralisé : il y a trois fois plus de résidus pétroliers que de matière vivante dans la Mer des Sargasses, pourtant très peu fréquentée par les navires-citernes.

La pollution radioactive, souvent concentrée dans de grandes proportions par les organismes marins — les moules, par exemple, filtrent pour s'alimenter d'importants volumes d'eau — présente des dangers encore mal connus. On sait cependant que seul le temps détruit la radioactivité, et il faudra sans doute des dizaines de milliers d'années pour qu'un

moteur de sous-marin naufragé devienne inoffensif. L'enveloppe métallique de protection résistera-t-elle aussi longtemps ? Les paris sont ouverts... C'est de l'océan qu'est venue la vie, et l'homme devra de plus en plus compter sur l'océan pour vivre.

Voyons maintenant comment est organisée, en France, la lutte contre la pollution ; et plus généralement contre les nuisances.

En matière de bruit, il n'existe guère qu'une réglementation touffue et peu efficace ; on attend encore la publication d'une loi-cadre contre le bruit, comme c'est le cas aux USA. Des normes de bruit, applicables aux véhicules neufs à compter de 1972, ont fait l'objet d'un arrêté en date du 13.4.72 (J.O. du 9.6). La réglementation concerne également la circulation aérienne, les chantiers, le tapage nocturne, les bruits d'immeubles, etc. Elle ne paraît guère être appliquée, pour l'instant, que dans les cas extrêmes.

Le texte de base concernant les nuisances dues aux activités industrielles est la loi du 19.12.1917, qui répartit en trois classes les établissements dangereux, insalubres ou incommodes :

- classe 1 : établissements qui doivent être éloignés des habitations, et sont soumis à une autorisation préfectorale ;

- classe 2 : établissements dont l'éloignement n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont l'exploitation reste soumise à l'autorisation préfectorale ;

- classe 3 : établissements qui ne présentent pas d'inconvénients graves, et font l'objet d'une simple déclaration à la Préfecture.

Ce texte est élargi en ce qui concerne la pollution de l'air par la loi-cadre du 2.8.61, qui vise toutes les sources potentielles de souillure de l'atmosphère : immeubles, établissements de toute nature, véhicules. Un ensemble de décrets, arrêtés, circulaires et réglementations définit les modalités d'application de cette loi.

En matière de pollution et de répartition des ressources en eau, le texte correspondant est la loi-cadre du 16.12.64 qui renforce la législation antérieure et introduit, parallèlement à l'action administrative et répressive, une action économique. Elle est précisée par plusieurs décrets, et le cas échéant par des accords internationaux (avec la Suisse, pour la pollution du Lac Léman).

Le cas des véhicules automobiles est régi par l'article R 69 du Code de la Route sur les émissions de polluants, article précisé par quatre arrêtés et un décret.

Citons enfin diverses circulaires limitant les décharges publiques à la côte, la loi française du 26.12.64 sur les rejets en mer d'hydrocarbures, ainsi que des accords internationaux sur ce même sujet *

Se reporter pour ces références au numéro mensuel 428 du « Particulier »

L'action entreprise contre les nuisances et pollutions se situe sur divers plans :

L'Administration (Ministère de l'Intérieur) a des possibilités de répression : amendes, peines de prison, fermeture d'établissements, etc.

L'action économique, et plus généralement l'action préventive, est centralisée et coordonnée au niveau du Ministre délégué auprès du Premier Ministre,

chargé de la Protection de Nature et de l'Environnement.

En matière de pollution de l'air des Conventions Techniques, établies dans certaines branches de l'industrie :

- cimenteries,
- pâtes à papier,
- industries chimiques,
- industries métallurgiques,
- incinération d'ordures ménagères,

permettent l'application de normes identiques à l'intérieur d'une même branche, évitant ainsi une distorsion de la concurrence. Des incitations à installer des équipements anti-pollution sont mises en œuvre sous formes d'aides financières et allègements fiscaux.

Des réseaux de mesure automatique des polluants les plus nocifs (dioxyde de soufre, oxydes d'azote) sont mis en place, ou prévus dans les régions les plus fortement industrialisées : Basse-Seine, Fos, Étang de Berre. Le réseau de la Basse-Seine pourrait coûter, une fois achevé, de l'ordre de 3 à 4 millions de francs.

Ce ne sont là que les actions les plus marquantes.

En ce qui concerne la pollution de l'eau, le territoire national est découpé en six Bassins correspondant sensiblement aux bassins hydrographiques. A chaque Bassin correspond un Comité de Bassin, dont le rôle est consultatif, et une Agence Financière de Bassin, organisme d'exécution qui est un établissement public administratif placé sous la tutelle du Premier Ministre. Les Agences :

- perçoivent les redevances des industries et collectivités locales, calculées au pro-

rata des prélèvements en eau effectués et de la pollution rejetée ;

- redistribuent les fonds perçus sous forme de subventions ou prêts, pour des études et des travaux de lutte contre la pollution et d'amélioration de l'approvisionnement en eau.

Citons encore l'existence du Fonds d'Investissements pour l'Aménagement de la Nature et de l'Environnement (FIANE), créé par décret du 2.2.71, qui a pour rôle d'accélérer la participation des autres sources de financement et de favoriser les actions expérimentales ayant une valeur exemplaire.

S'il fallait commenter l'ensemble de ces mesures et organisations, il semblerait que l'on puisse formuler les remarques suivantes :

- La législation est dans son ensemble satisfaisante, exception faite pour l'absence de loi-cadre en ce qui concerne le bruit.

● *Un effort considérable* reste à faire en matière de *normalisation* : niveaux admissibles pour les polluants dans les divers milieux, choix de méthodes de mesure pour ces polluants. L'absence de ces normes se traduit actuellement par une prolifération d'appareillages de mesure de tous types et de tous principes, produits à grands frais par l'industrie, et qui pour la plupart devront être abandonnés. Cette situation ne facilite pas la production en grande série des appareils peu coûteux qui sont la véritable nécessité.

- *Des équipements* permettant de réduire les émissions *devront être développés* dans tous les domaines. Il est inutile, par exemple, de mesurer l'émission d'oxyde de carbone par un moteur tournant au ralenti alors que le mécanicien ne dispose d'aucune possibilité véritable de modifier

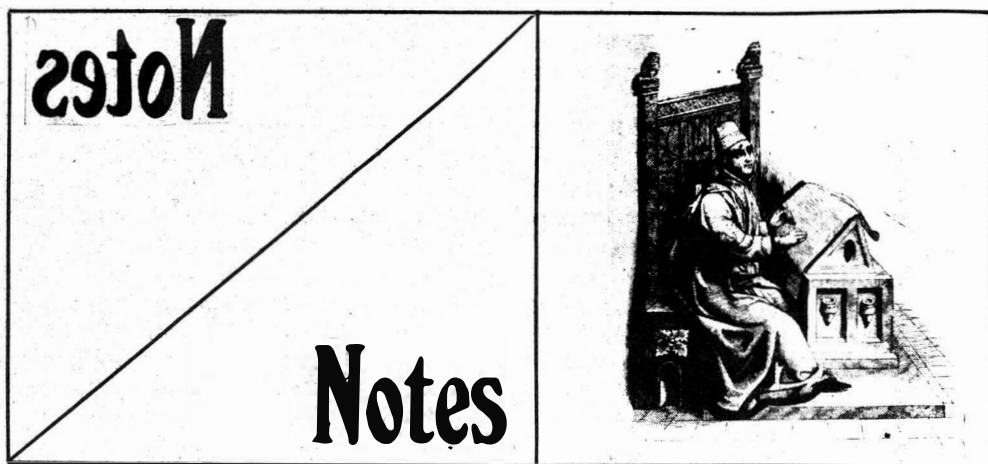
cette émission. Ces équipements devront tenir compte des impératifs économiques : le pétrole brut du Moyen-Orient est beaucoup plus chargé en soufre que celui d'Algérie, et de ce fait beaucoup plus coûteux à épurer, alors que le prix du produit fini est en pratique imposé.

● *Le problème des incitations financières* en faveur des industriels acceptant de monter ces équipements ne paraît pas résolu. Les facilités consenties sur les amortissements ne sont pas très efficaces. Le pollueur doit-il nécessairement être le payeur ? Il est toujours facile et bien tentant, en ces matières, de trouver des solutions qui ne soient applicables qu'aux autres. Et l'on discerne que la solution

comportera inévitablement un aspect politique.

Notons pour conclure que cet article ne saurait guère prétendre avoir épuisé un sujet infiniment vaste et aussi complexe que l'est l'activité humaine ; tout au plus s'est-on efforcé d'en dégager les lignes de force en évitant l'écueil d'une technicité ésotérique. L'Humanité imitera-t-elle l'exemple des lemmings, ces rongeurs qui se noient en masse lorsqu'ils estiment s'être reproduits en trop grand nombre ? C'est notre mission que de montrer une autre voie aux futures générations d'hommes.

Claude GAILLEDREAU



CLEFS POUR LE SOCIALISME

Didier Motchane, Jean-Pierre Chevènement

(Seghers)

Précédé d'une intéressante préface de J.P. Chevènement, une tentative de renouvellement de la pensée socialiste par l'autogestion. L'auteur est actuellement secrétaire général du C.E.R.E.S., tendance importante (et d'avenir ?) du Parti Socialiste.

LES PARTIS POLITIQUES DANS LA FRANCE D'AUJOURD'HUI François Borella : (Seuil)

Une analyse rapide de l'histoire, des structures et des programmes des partis politiques, qui peut être utilisée comme aide-mémoire. Sans plus.

CROISSANCE ZERO ?

Alfred Sauvy

(Calmann-Lévy)

L'auteur du « Socialisme en liberté » apporte aujourd'hui une nouvelle pièce au débat sur la croissance économique. Mais en prenant le contre-pied du *zégisme* pour cette raison qu'*au véhicule qui doit changer de route, on ne supprime pas le moteur*. C'est donc un zéro à la croissance zéro que le professeur Sauvy inscrit en marge de la copie du Club de Rome, assorti d'observations qui ne manquent pas d'intérêt.

UN TAXI MAUVE

Michel Déon

Gallimard

Par l'auteur des *Poneys Sauvages* (Prix Interallié 1970), l'étrange histoire de personnages mystérieux, dans une Irlande parfaitement suggérée.

CRITIQUE DU CAPITALISME QUOTIDIEN

Michel Bosquet

(Editions Galilée)

Par un journaliste du *Nouvel Observateur*, une analyse concrète de la civilisation et des politiques du Capital, qui débouche sur une remise en cause radicale. Un livre important, dont nous reparlerons dans notre prochain numéro.

DES CHOSES A DIRE

Paul Serant

La Table Ronde

Le contradicteur de Louis Pauwels (« Lettre sur les gens inquiets ») poursuit sa réflexion sur la société moderne et nous dit sa foi dans un régionalisme ethnique inséré dans une Europe unifiée. Des remarques justes, mais une solution qui paraît aujourd'hui plus qu'incertaine.

LA REPUBLIQUE IMPERIALE

Raymond Aron

(Calmann-Lévy)

L'étude de la politique extérieure des Etats-Unis pendant les vingt-cinq dernières années : un livre important pour comprendre ce qui a changé dans les rapports inter-étatiques et les relations économiques qui unissent les Etats-Unis au reste du monde.

LE SOCIÉTÉ BUREAUCRATIQUE

Castoriadis

Plon 10/18

Un ensemble de textes sur le capitalisme et la bureaucratie soviétique, publiés dans *Socialisme et Barbarie*, revue confidentielle mais qui a joué un rôle important dans l'élaboration des théories gauchistes.

LA FIN DES O.S. ?

Jean-Pierre Dumont

Mercure de France

Par un journaliste du *Monde*, spécialiste des questions économiques et sociales, une étude de la condition des O.S. dans l'industrie moderne, suivie d'une analyse des expériences réalisées et des solutions proposées pour que le travail retrouve une dimension humaine.

le projet royaliste



un livre de bertrand renouvin

A l'heure des progrès techniques, des sociétés industrielles et des démocraties « avancées », des hommes combattent pour la monarchie.

Paradoxe en notre siècle ? Cette manière de voir et de croire, morte en cet été de 1789, fait encore des adeptes.

Ainsi la *Nouvelle Action Française*, dont la création en 1971 fit quelque bruit. Droitistes honteux ou gauchistes impénitents ? Enfants perdus de l'*Action Française* ou héritiers d'un *Maurras* dont la pensée aurait été travestie ou même trahie ? Nostalgiques d'un passé à jamais révolu ou progressistes oublieux des richesses de notre histoire ? Autant de questions que certains ont peine à éclaircir.

A toutes ces questions, laissées sans réponse depuis bientôt trois ans, *Bertrand Renouvin* essaie de répondre dans un livre « *Le projet Royaliste* ». Exposé de ses principes, charte de son Action, vous ne manquerez pas de lire ce livre

A paraître début décembre 1973

Il sera tiré de cet ouvrage :
50 exemplaires numérotés sur pur fil de rives au prix de **50f**
et une édition courante au prix de **15f**
(envoi franco de port)

Bulletin de souscription (1)
à retourner à l'
Institut de Politique Nationale
BP.558 75026 Paris cedex 01

Je soussigné :
Adresse :
.....
.....Code Postal

Désire recevoir : exemplaire (s) de l'édition courante à **15f**
Désire recevoir : exemplaire (s) de l'édition numérotée à **50f**

Je vous adresse ce jour la somme de francs par chèque bancaire, chèque postal (2)

Fait à, le 1973
..... Signature

(1) la souscription sera close le 30 octobre 1973
(2) CCP de l'IPN : La Source 33-537-41

bulletin de souscription

Pour vous abonner

Nom
Prénom
Adresse
.....code postal
Date de naissance
Profession
Souscrit un abonnement d'un an (dix numéros) à ARSE-
NAL à partir du N°
Et verse ce jour la somme de
fait àle
Signature

l'abonnement normal : 60 F
l'abonnement de soutien :
150 F

Les abonnements doivent
parvenir à ARSENAL 17,
rue des Petits-Champs 75001
Paris accompagnés de leur
montant (par chèques ban-
caires à l'ordre d'ARSENAL,
par mandats, virements pos-
taux à l'ordre d'ARSENAL
CCP : La source 30-737-24).

Pour vos amis

Donnez-nous le nom et l'adresse des personnes de votre
entourage susceptibles d'être intéressées par ARSENAL.
Nous leur ferons parvenir l'un de nos prochains numéros.

Nom, prénom
Adresse
Profession

Nom, prénom
Adresse
Profession

ARSENAL

17 rue des petits-champs

75001 Paris tél: 742.21.93

-Vous trouverez ARSENAL dans la région Parisienne...

324 rue St-Honoré
36 bd St-Germain
7 rue St-Victor
33 rue Gay-Lussac
49 bd St-Germain
149 bd St-Germain
82 bd St-Michel
65 rue de Rennes
113 bd St-Germain
3 carrefour de l'Odéon
16 rue des Saints-Pères
1 av. Matignon
63 av. des Champs-Élysées
84 av. des Champs-Élysées

Paris 1°
Paris 5°
Paris 5°
Paris 5°
Paris 5°
Paris 5°
Paris 6°
Paris 6°
Paris 6°
Paris 6°
Paris 7°
Paris 8°
Paris 8°
Paris 8°
22 rue Quentin-Bauchart
15-17 rue de Rome
90 rue du Rocher
6-8 bd des Capucines
8 bd de Montmartre
112 rue St-Charles
114 rue de Sèvres
34 rue du Dr-Blanche
12 rue de Passy
4 bd de Charonne
5 rue E.-Deloison
14 place du Marché
3 rue Bellini

Paris 8°
Paris 8°
Paris 8°
Paris 9°
Paris 9°
Paris 15°
Paris 15°
Paris 16°
Paris 16°
Paris 20°
92 Neuilly
92 Neuilly
92 Puteaux

...et en Province

Dans les villes de Besançon, Aix-en-Provence, Angers, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-

Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Orleans, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulon et Toulouse.

il est fait par

Directeur de la Publication
Yvan Aumont

Directeur d'Arsenal
Bertrand Renouvin

Rédacteur en chef
Philippe Dillmann-Büchel

Comité de Rédaction
Arnaud Fabre
Michel Giraud
Yves Carré
Gérard Leclerc

Michel Ledoyen
Georges-Paul Wagner
Christian Delaroche
François Fleutot

Composition
Edi-BM

Imprimerie
Design-Graphic

Publicité
SNPF
17, rue des Petits-Champs
75001 Paris
tél. : 742-21-93

Diffusion
NMPP

ARSENAL
17, rue des Petits-Champs
75001 Paris tél. : 742-21-93
CCP : Arsenal La Source 30-737-24 revue
mensuelle éditée par la Société Nationale
de Presse Française

**arsenal
revue
mensuelle**